

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1925-1926

VII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1926.

SENAAT VAN BELGIË

ZITTIJD VAN 1925-1926

VII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

PROJET DE LOI.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres
des Sciences et des Arts et des Finances
et de l'avis de Notre Conseil des
Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit
sera présenté en Notre nom aux Cham-
bres législatives par Notre Ministre des
Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Sciences
et des Arts pour l'exercice 1926 est
fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la
somme de . . . fr. 326,889,934 20

2° Pour les dépenses
exceptionnelles, à la
somme de . . . 93,544,820 »

Soit ensemble, à la
somme de . . . fr. 420,434,754 20
conformément au tableau ci-annexé.

WETSONTWERP.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers
van Wetenschappen en Kunsten en van
van Financiën en volgens advies van
Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in
Onzen naam door Onzen Minister van
Financiën aan de Wetgevende Kamers
ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van
Wetenschappen en Kunsten voor het
dienstjaar 1926 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de
som van . . . fr. 326,889,934 20

2° Voor de uitzon-
derlijke uitgaven, op
de som van . . . 93,544,820 »

Te zamen, op de
som van . . . fr. 420,434,754 20
overeenkomstig de hierbij gevoegde
tabel.

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925. | Gegeven te Brussel, den 12ⁿ November 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :	VAN 'S KONINGS WEGE :
<i>Le Ministre des Sciences et des Arts,</i>	<i>De Minister van Wetenschappen en Kunsten,</i>

C. HUYSMANS.

<i>Le Ministre des Finances,</i>	<i>De Minister van Financiën,</i>
----------------------------------	-----------------------------------

ALB. JANSSEN.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1926.**

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000	53,000 »
	b) Frais de représentation 18,000	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité.	4,307,597 »
3	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'Etat. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	263,000 »
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	10,000 »
5	Abonnements au <i>Moniteur Belge</i> et aux publications s'y rapportant.	20,000 »
6	Frais de route et de séjour; missions	10,000 »
7	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses : a) du Comité supérieur de contrôle b) de l'Office central des imprimés	50,160 » 5,912 »
8	Organisation des cours de flamand	1,500 »
9	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service	128,971 »
10	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département (y compris une somme de 49,000 francs en charge temporaire	856,800 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
11	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	5,000,000 »
12	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1926.	240,000 »
13	Secours alloués, à défaut de pension, ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à des fonctionnaires.	130,000 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
5,703,940 »	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHEER. a) Jaarwedde van den Minister b) Kosten van vertoon Jaarwedden der ambtenaren, beambten en behienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Aankoop en herstelling van menbelen, kleine uitgaven, Staatstelegrammen. Abonnementen. Frankeering van briefwisseling. Kosten verbonden aan het openen en aan het houden der checkrekeningen gebruikt voor het uitbetalen der wedden, loonen en vergoedingen der agenten afhangende van de verschillende diensten van het Departement. Kosten van de <i>Mededeelingen van het Ministerie</i> Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; opmaken van den catalogus; materieel der bibliotheek. Abonnementen op het <i>Belgisch Staatsblad</i> en op de uitgaven welke er mede in verband staan. Reis- en verblijfkosten; zendingen Aandeel van het Departement van Wetenschappen en Kunsten in de kosten : a) van het Hooger Comité van Toezicht. b) van den Centralen Dienst voor drukwerken. Inrichting van de Vlaamsche leergangen Te betalen sommen aan het Beheer van Posterijen voor het vervoer der dienststukken. Leveringen en werken door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken voor al de diensten van het Departement (<i>inbegrepen eene som van 49,000 frank als tijdelijke last.</i>)	HOOFDSTUK II. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. Pensioenen : eerste termijn te verleen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomen en aanneembare lagere scholen, aan bestuurders, leeraars, studiemeesters der aangenomen provinciale of vrije normaalscholen en aan onderwijzers aan de daaraan verbonden oefenscholen, en ingaande in 1926 of vóór 1 Januari van gemeld jaar. Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Aandeel van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 Januari 1926 Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen of slechts een gering pensioen genoten wordt, aan gewezen ambtenaren, beambten, lagere onderwijzers en loon trekkende behienden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in buitengewone omstandigheden, aan ambtenaren
		1
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8
		9
		10
5,340,000 »		
		11
		12
		13

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
SCIENCES.		
14	Subsides, encouragements, souscriptions; voyages, publications et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science. Secours à des savants qui sont dans le besoin ou aux familles de savants décédés. Publication de la Bibliotheca Belgica. Publication de la Bibliographie nationale. Office international de bibliographie: rédaction et administration	343,850 »
15	Observatoire royal: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	450 960 »
16	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi	114,000 »
17	Institut royal météorologique: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité.	244,375 »
18	Institut royal météorologique: frais de matériel; acquisition d'instruments; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi. . . .	26,300 »
19	Bibliothèque royale: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	855,000 »
20	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions; frais des examens de candidat bibliothécaire; frais de l'examen médical des candidats à un emploi	388 050 »
21	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité; salaires des gens de service et des agents temporaires.	580,000 »
22	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique; achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . Frais de l'examen médical des candidats à un emploi.	98,100 »
23	Archives générales du Royaume à Bruxelles: personnel; traitements de disponibilité, etc.	430,600 »
24	Archives générales du Royaume à Bruxelles: matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique; inspection des archives de l'État dans les provinces; frais des examens de candidat archiviste; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire</i>)	97,000 »
25	Archives de l'État dans les provinces: personnel; traitements de disponibilité, etc.	421,000 »
26	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> . Subsides, publications, acquisitions, copies, transports. Inspection. Cours d'archivéologie. Frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire</i>).	52,200 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
4,101,435 »	HOOFDSTUK III. WETENSCHAPPEN. Toelagen, aanmoedigingen; inschrijvingen; wetenschappelijke reizen, uitgaven en zendingen; opdelvingen en werken in het belang van de wetenschap. Hulpgetijden aan in nood zijnde geleerden of aan familiën van overledene geleerden. Uitgave van de Bibliotheca Belgica. Uitgave der Nationale Bibliographie. Internationale dienst van bibliographie: opstel en beheer. Koninklijke sterrenwacht: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Koninklijke sterrenwacht: kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk; kosten van het examen van berekenaar; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt. Koninklijk weerkundig instituut: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid. Koninklijk weerkundig instituut: kosten van materieel; aankoop van toestellen; kosten van het examen van berekenaar; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt. Koninklijke bibliotheek: personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Koninklijke bibliotheek: materieel en aankopen; kosten van het examen van candidaat-bibliothecaris; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt. Koninklijk museum van natuurlijke historie: personeel en studiekosten der verzamelingen; jaarwedden van beschikbaarheid; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden. Koninklijk museum van natuurlijke historie: materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en van de zee langs de Belgische kust; aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i>. Kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt. Algemeen Rijksarchief te Brussel: personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Algemeen Rijksarchief te Brussel: materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling; toezicht over het Staatsarchief in de provinciën; kosten van de examens van candidaat-archivaris; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 5,000 frank als tijdelijke last</i>). Staatsarchieven in de provinciën: personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i>. Toelagen, uitgaven, aankopen, afschriften, vervoer. Toezicht, Cursussen in de bibliotheekwetenschap. Kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (<i>met inbegrip van eene som van 4,000 frank als tijdelijke last</i>).	14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Betrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
27	Conseil supérieur de l'instruction publique : jetons de présence; frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'instruction publique	2,000 »
28	a) Subsidés de l'État au profit des « Fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux doués »	1,866,500 »
	b) Subsidés de l'État aux élèves appartenant à des familles nombreuses	500,000 »
29	Commission de propagande coloniale scolaire. Prix du Ministre des Sciences et des Arts	1,000 »
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
30	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers	4 000 »
31	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités de résidence et de famille; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire (Les fonctions de chargé de cours dans les universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires.)	10,317,735 »
32	Subside à l'Université libre de Bruxelles	2,000,000 »
33	Subside à l'Université catholique de Louvain.	2,000,000 »
34	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques; subsides pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (y compris une somme de 573,180 francs en charge temporaire.) (Provisoirement et par dérogation à l'article 13 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)	3 266,780 »
35	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires.	290,000 »
36	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	200 000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
2,369,500 »	HOOFDSTUK IV. OPENBAAR ONDERWIJS.	
		27
	Hooge Raad van het Openbaar onderwijs : zitpenningen ; reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad ; afschriften en ander door dien Raad bevolen werk ; aankoop van werken, abonnementen en allerlei uitgaven voor den dienst van het Secretariaat van openbaar onderwijs.	
	a) Staatstoelagen ten bate van de « Gemeentelijke, intercommunale en provinciale Fondsen der meest begaafden ».	28
	b) Staatstoelagen ten bate van leerlingen behorende aan talrijke gezinnen.	
	Commissie voor Koloniale schoolpropaganda, Prijs van den Minister van Wetenschappen en Kunsten.	29
	HOOFDSTUK V. HOOGER ONDERWIJS.	
		30
		31
		32
		33
		34
		35
		36
18,269,015 »		

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
37	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers.	4,000 »
38	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	35 000 »
39	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers	2,000 »
40	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	11,000 »
41	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	21,000 »
42	Accords intellectuels avec des pays étrangers : commissions prévues par ces accords : frais de route et de séjour des membres b-iges de ces commissions; dépenses et frais divers. Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange Bourses d'échange	117,500 »
CHAPITRE VI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
43	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; indemnités aux membres et fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux; copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers	6,000 »
44	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité.	402,820 »
45	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'Etat : frais de route et de séjour; rémunérations; missions	97,500 »
46	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation; indemnités aux huissiers et gens de service; matériel	3,000 »
47	Subsides (traitements, indemnités, etc.) aux athénées royaux et aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). Subventions à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens et qui se trouvent dans une position malheureuse. — Indemnités de naissance. — Traitements des membres du personnel des établissements d'instruction moyenne chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Traitements du personnel intérimaire dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes. Traitements de disponibilité. Part contributive du département dans les indemnités allouées à l'intervention du Ministère de l'Agriculture aux titulaires du cours élémentaire d'agronomie dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat	28,529,257 »
48	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé	360,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
29,424,013 »	Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden : materieel; loon der deurwachters.	37
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 op het toekennen der academische graden en het programma der universitaire-examens : reiskosten en vacatievergoedingen van de leden der commissie.	38
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwachter en verschillende kosten.	39
	Commissie tot bekrachtiging der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie.	40
	Kosten van den universiteitswedstrijd : drukken van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de universiteiten aanebelangende.	41
	Intellectuele overeenkomsten met vreemde landen : commissies voorzien door die overeenkomsten : reis- en verblijfkosten van de Belgische leden der commissies; uitgaven en verschillende kosten. Verplaatsingsvergoedingen aan geleerden en uitwisselingsprofessoren als mede aan de vreemde uitwisselingsstudenten. Uitwisselingsbeurzen.	42
	HOOFDSTUK VI. MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; vergoedingen aan de leden en ambtenaren die aan zijne werkzaamheden deelnemen; afschrijven en ander werk dat dien raad betreft. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten.	43
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en der muziek; controle op de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : jaarwedden van het personeel, vergoedingen, jaarwedden van beschikbaarheid.	44
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en der muziek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs); controle op de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen.	45
	Commissie der proef over de moderne talen : reiskosten en vacatiegelden; vergoedingen aan deurwaarders en werklieden; materieel.	46
	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, enz.) aan de koninklijke athenea en aan de middelbare scholen (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881). Vergoedingen aan leden van het personeel der athenea en der Staatsmiddelbare scholen bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten). Verleening van hulpgelden aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Geboortetoelagen — Jaarwedden der leden van het personeel der inrichtingen van middelbaar onderwijs belast met een zending in het belang van het middelbaar onderwijs. Jaarwedden van het waarnemend personeel der Koninklijke athenea en der Rijksmiddelbare scholen. Jaarwedden van beschikbaarheid. Aandeel van het departement in de vergoedingen door bemiddeling van het Ministerie van Landbouw toegekend aan de titularissen van den lagere cursus in de landhuishoudkunde in de Rijksmiddelbare onderwijsinrichtingen.	47
	Gemeentelijke of provinciale inrichtingen van middelbaar onderwijs van den 1 ^o en van den 2 ^o graad, voor jongens en voor meisjes : toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid van den secretaris-penningmeester van het voormalig gemeentecollege van Dinant, dat afgeschaft is.	48

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
49	Souscriptions et acquisitions. Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage. Achats divers. Prix spécial du Gouvernement	25,000 »
50	Musée pédagogique de l'enseignement moyen. traitement d'attente du secrétaire-comptable	436 »
CHAPITRE VII. ENSEIGNEMENT NORMAL.		
51	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire: frais de route et de séjour aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers	5,000 »
52	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale . . .	206,500 »
53	Frais de voyage de l'Inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales, du fonctionnaire chargé de l'inspection des économats des écoles normales, de son adjoint et d'un inspecteur principal de l'hygiène	70,700 »
54	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	470,500 »
55	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Subsidés alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application . . .	6,370,500 »
56	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation: 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidées; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Subsidés aux sociétés d'art et d'archéologie pour l'organisation des cours normaux à l'intention du personnel enseignant et organisation des examens spéciaux subséquents. Frais divers. Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes; frais des jurys de sortie dans les mêmes établissements, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers	433,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
14.102.980 »	Inschrijvingen en aankopen. Zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; vergoedingen; reiskosten. Allerlei aankopen. Bijzondere prijs der Regeering.	49
	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs: wachtgeld van den secretaris-rekenplichtige.	50
	HOOFDSTUK VII. NORMAALONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het lager normaalonderwijs: reis- en verblijfkosten der leden; zijpenningen aan de leden en aan de ambtenaren die deelnemen aan de werkzaamheden van den Raad; afschriften en ander door voornoemden Raad bevolen werk; aankoop van boekwerken. Onderscheiden kosten.	51
	Jaarwedden van den algemeenen opziener, van de opzieners en van de opziensters van de normaalscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen.	52
	Reiskosten van den algemeenen opziener, van de opzieners en van de opziensters der normaalscholen, van den ambtenaar belast met het toezicht over de economen der normaalscholen, van zijn helper en van een hoofdopziener van den gezondheidsdienst.	53
	Jaarwedden der diocesane hoofdopzieners en der diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van den protestantschen en van den israëlitischen eeredienst.	54
	Jaarwedden en vergoedingen aan het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Toelagen verleend aan gemeentebesturen en bestemd om verdeeld te worden tusschen de leden van het personeel der gemeentescholen welke dienen tot oefenscholen.	55
	Tijdelijke normaalleergangen om de leeraars aan de normaalscholen heelemaal op de hoogte te brengen. Tijdelijke normaalleergangen en inleidingsvoordrachten: 1° voor het personeel van het schooltoezicht en voor dat der lagere normaalscholen en normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs; 2° voor de onderwijzers en de onderwijzeressen der gemeentescholen, der aangenomen scholen en der private ondersteunde scholen; 3° voor het personeel der middelbare normaalafdeelingen en der vrije middelbare normaalscholen. Vergoedingen aan de personen belast met de leergangen en voordrachten of geroepen om ze bij te wonen. Vergoedingen aan de leden der commissies belast met de examens van bekwaamheid voor het onderwijs in de verschillende vakken welke in de tijdelijke normaalleergangen onderwezen worden. Toelagen aan Kunst- en Godheidkundige kringen voor het inrichten van normaalleergangen ten behoeve van het onderwijzend personeel en het tot stand brengen van latere bijzondere examens. Allerhande kosten. Kosten der toelatingscommissies tot de Rijks lagere normaalscholen, tot de normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad en tot de normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs; kosten der eindexamencommissies in dezelfde inrichtingen, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der commissies voor het onderwijzersexamen ingesteld krachtens artikel 24 der wet tot regeling van het lager onderwijs. Kosten der commissies belast met het uitreiken der akten van normaalschoolleeraar. Kosten der commissies belast met het bekrachtigen van de bijzondere getuigschriften en van de getuigschriften van bewaarschoolonderwijzers. Verschillende kosten.	56

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (S UITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
57	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application	1.575,000 „
58	Subsides destinés à couvrir des frais occasionnés par les distributions de prix et par les voyages de fin d'année des élèves des écoles d'application	19,000 „
59	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	500,000 „
60	Frais des conférences des instituteurs	408,000 „
61	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées. Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 54 de la loi organique de l'instruction primaire	3,900,000 „
62	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	20,280 „
63	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	9,500 „
64	Publications intéressant l'instruction normale; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	85,000 „
65	Subsides à accorder aux chefs des écoles normales primaires, des sections normales moyennes et des sections normales gardiennes de l'Etat pour couvrir une partie des frais occasionnés par les excursions scolaires.	22,000 „
66	Nissions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal	5,000 „
67	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'Etat, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille.	3,000 „
CHAPITRE VIII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
68	Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux et adjoints. Traitements et indemnités des inspectrices des travaux féminins. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale.	3,162,300 „
69	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs généraux; 2° aux inspecteurs principaux; 3° aux inspecteurs cantonaux et adjoints; 4° aux inspectrices des travaux féminins. Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire	793,900 „
70	Délivrance du certificat d'études primaires; frais divers	100,000 „

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Verbetering en huur der lokalen en materieel van de Rijkslagere normaalscholen, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Toelagen bestemd om kosten te dekken, voortspruitende uit prijsverdelingen en uit de reizen van het einde van het jaar der leerlingen van de oefenscholen. Beurzen voor de leerlingen van de Rijksnormaalscholen, van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken. Kosten der onderwijzervergaderingen Gewone jaarlijksche dienst van het lager normaal onderwijs Jaarwedden, voorzien bij de organieke wet van 1919, van het onderwijzend personeel van de aangenomen normaalscholen (provinciale, gemeentelijke of private) en de daaraan verbonden oefenscholen Vergoedingen aan leeraars, onderwijzers en onderwijzers houders van een of meer bekwaamheidsgediplommen voor het onderwijs in zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 54 der wet tot regeling van het lager onderwijs. Nationaal Schoolmuseum : personeel; jaarwedden en vergoedingen Nationaal Schoolmuseum : materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders. Uitgaven het normaalonderwijs aanbelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de bibliotheken der normaalscholen en voor de kantonnale bibliotheken. Kosten van de bibliotheken der kantonnale vergaderingen en der kantonnale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met het houden bibliotheken en met het bewaren der wetenschappelijke verzamelingen Toelagen te verleenen aan de hoofden der lagere normaalscholen, der middelbare normaalafdeelingen en der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs van den Staat ter dekking van een gedeelte der kosten veroorzaakt door de schooluitstapjes. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het normaalonderwijs Vergoedingen aan leden van het personeel van het toezicht op de normaalscholen en van het personeel der staatsinrichtingen voor normaalonderwijs met inbegrip van de middelbare normaalafdeelingen en de oefenscholen, welke getroffen werden door familieongelukken. HOOFDSTUK V.II. LAGER ONDERWIJS. Jaarwedden van de algemeene opzieners en van de hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners en der hulpopzieners. Jaarwedden en vergoedingen der opzieners over de vrouwelijke handwerken. Jaarwedden van beschikbaarheid. Huishuur- en gezinsvergoedingen. Toevallige vergoedingen voor het bezoeken der scholen en andere diensten : 1° aan de algemeene opzieners; 2° aan de hoofdopzieners; 5° aan de kantonnale opzieners en hulpopzieners; 4° aan de opzieners over de vrouwelijke handwerken Onderhoud van de schrijfmachines voor den dienst van het schooltoezicht Uitreiken van het bewijs van lagere studien; allerhande kosten	57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
71	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables. Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire.	228,750,000 »
72	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliseul (province de Luxembourg) pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'Etat s'est engagé à intervenir . . .	1,109 20
73	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance)	70,000 »
74	Part de l'Etat dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie; frais à résulter du contrôle médical des agents en congé pour maladie.	1,800,000 »
75	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés et d'institutrices gardiennes	1,600,000 »
76	Part de l'Etat dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial.	45,000 »
77	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes.	300,000 »
78	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions	5,000 »
79	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire (y compris l'achat des billets forfaitaires)	28,000 »
CHAPITRE IX		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
80	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-Arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-Arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	407,500 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
236,655,309 20	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs. Wettelijke jaarwedden van het onderwijzend personeel van de gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen. Vergoeding aan onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken, overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	71
	Buitengewone schooltoelage aan de gemeente Paliseul (provincie Luxemburg), om een jaarlijksche uitgave te dekken voor dewelke de Staat de verbintenis heeft aangegaan een tegemoetkoming te verleen.	72
	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en modelplannen (met inbegrip van het aankopen der forfaitaire reisbiljetten voor de met het toezicht belaste conducteurs van Bruggen en Wegen).	73
	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de waarnemende onderwijzers die leden van het onderwijzend personeel der gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen met verlof wegens ziekte, vervangen; kosten voortspuitende uit het geneeskundig toezicht over de bedienden met verlof wegens ziekte.	74
	Jaarwedden van beschikbaarheid van gemeentelijke en aangenomen lagere onderwijzers en van bewaarschoolonderwijzeressen.	75
	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, ingeval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	76
	Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen	77
	Uitgaven betreffende het lager onderwijs; abonnementen; inschrijvingen.	78
	Zendingen en kosten van reizen in het belang van den dienst van het lager onderwijs (met inbegrip van het aankopen der forfaitaire reisbiljetten).	79
HOOFDSTUK IX. Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken. SCHOONE KUNSTEN. <i>Aanmoediging van de beeldende en graphische kunsten.</i>		
	Bestellingen en aankopen van werken van Belgische en vreemde kunstenaars; toelagen aan de openbare inrichtingen, aan de gemeenten en aan de provinciën om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; muurschilderingen, met medehulp der belanghebbende gemeenten en inrichtingen. Aanmoediging van de koper-snijkunst en van de stempelsnijkunst, voor uitgaven betreffende de Schoone Kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opdelvingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op- en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van Schoone kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezond; aandeel van het bestuur van Schoone kunsten in de kosten van het Internationaal Verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken als aanmoediging, voor de uitvoering van god-dienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunst karakter. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulp gelden aan families van overleden kunstenaars.	80

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
81	Expositions générales des beaux-arts : part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge (y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire) . . .	170,000 »
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
82	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	430,623 »
83	Musée royal des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions.	249,580 »
84	Institut supérieur des Arts décoratifs : personnel	52,800 »
85	Institut supérieur des Arts décoratifs : locaux et matériel	125,000 »
86	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	450,000 »
87	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	27,400 »
88	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	1,000 »
89	Bourses d'études et subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études . . .	25,000 »
90	Grand concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture Pension des lauréats. Frais d'organisation du concours de sculpture de 1926. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire; divers (y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire)	65,000 »
	<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>	
91	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance	487,405 »
92	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz : matériel et acquisitions; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus (en ce compris une subvention à la Caisse du musée)	409,300 »
93	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	831,633 »
94	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions (y compris une subvention à la Caisse des Musées) Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des musées. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses	418,000 »
95	Château de Mariemont : personnel	56,360 »
96	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation	20,900 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten : aandeel van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden werken van Belgische en vreemde kunst-naars. Toelagen aan de vereeniging opgericht tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische school (met inbegrip van eene som van 20,500 frank als tijdelijke last).	81
	<i>Aanmoediging van het onderwijs in de beeldende en graphische kunsten.</i>	
	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen : begiftiging van den Staat, bestemd, met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel.	82
	Koninklijk Museum van schoone kunsten te Antwerpen : begiftiging van den Staat bestemd, met de toelagen der provincie en der stad, om de onkosten te dekken van personeel, materieel en aankopen.	83
	Hooger Instituut voor Versieringskunsten : personeel.	84
	Hooger Instituut voor Versieringskunsten : lokalen en materieel	85
	Academiën en teekenscholen : toelagen, aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs.	86
	Toezicht over de academiën en teekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behorende.	87
	Verbeteringsraad voor het onderwijs in de teekenkunst	88
	Studiebeurzen en toelagen aan jonge kunstenaars om zete ondersteunen in hunne studien .	89
	Groote wedstrijden in de schilder-, graveer-, teeken-, beeld- en bouwkunst. Jaargelden der bekroonden. Kosten van inrichting van den wedstrijd in de beeldkunst in 1926. Reiskosten en zitpenningen der leden en van den secretaris; allerlei (met inbegrip van eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.)	90
	<i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i>	
	Koninklijk museum van Schoone-Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunst en Wiertz-Museum. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid; kosten van toezicht.	91
	Koninklijk museum van Schoone-Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunsten en Wiertz-museum : materieel en aankopen; zitpenningen en reiskosten aan de leden der Bestuurcommissie en der Afdelingscomiteiten; verschillende en onvoorziene kosten, (met inbegrip van eene toelage aan de Kas van het Museum).	92
	Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid; studiekosten der verzamelingen.	93
	Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankopen (met inbegrip van eene toelage aan de Kas van de Museums). Zitpenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdelingscomiteiten. Oudheidkundige opdelvingen in het belang der museums. Kosten van verkoop van den catalogus. Verschillende uitgaven.	94
	Kasteel van Mariemont : personeel	95
	Kasteel van Mariemont : materieel en kosten van onderhoud	96

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
97	Château de Gaesbeek : personnel	61,760 »
98	Château de Gaesbeek : matériel et frais de conservation	27,600 »
99	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel	51,020 »
100	Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier; publications, bibliothèque; chauffage et éclairage (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	13,000 »
101	Subvention au Fonds commun des Musées de l'Etat (Arrêté royal du 7 juillet 1924.)	228,000 »
	<i>Monuments publics.</i>	
102	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; part d'intervention de l'Etat dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
103	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	75,000 »
104	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations (y compris une somme de 60,000 francs en charge temporaire)	210 000 »
105	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	72,655 »
106	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication. Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	50,000 »
107	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses.	600 »
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
108	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	984,771 »
109	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	510,634 »
110	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	407,464 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
10,896,242 »	Kasteel van Gaesbeek : personeel	97
	Kasteel van Gaesbeek : materieel en kosten van onderhoud	98
	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : personeel	99
	Chineesch Paviljoen en Japaansche Toren : materieel en meubelen; uitgaven, bibliotheek; verwarming en verlichting (met inbegrip van eene som van 3,000 frank als tijde ijke last).	100
	Toelagen aan het Gemeenschappelijk fonds der Staatsmuseums. (Koninklijk besluit van 7 Juli 1924.)	101
	<i>Openbare monumenten.</i>	
	Gedenktekens op te richten voor de beroemde Belgen; aandeel van den Staat in het oprichten van gedenktekens welke een erkend kunstkarakter bezitten; gedenkpenningen voor merkwaardige gebeurtenissen.	102
	<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>	
	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitend historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	103
	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. — Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen (met inbegrip van eene som van 60,000 frank als tijdelijke last).	104
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	105
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen : zitpenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; bibliotheek, mobiliair, verwarming, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgaven. Reis- en verblijfskosten en zitpenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen; reis- en verblijfskosten der briefwisselende leden dezer Commissie	106
	Bulletin der Commissiën voor kunst en oudheidkunde : opstel, uitgave; verschillende uitgaven.	107
	<i>Aanmoediging van de toonkunst.</i>	
	Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel. — Cursus voor de eerste beginselen der muziek.	108
	Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	109
	Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	110

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
111	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	389,722 »
112	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses (y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire)	439,000 »
113	Encouragements à l'art lyrique national :	
	a) Théâtre royal de la Monnaie	150 000 »
	b) Opéra flamand d'Anvers	100 000 »
	c) Subsides à des représentations et à des scènes d'art lyrique.	65,000 »
114	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales.	16,850 »
	LETTRES.	
115	Subsides et encouragements littéraires; souscriptions; voyages et missions littéraires ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs décédés. Sociétés littéraires. Prix triennaux de littérature française et flamande et de littérature dramatique française et flamande (arrêté royal du 10 mars 1914); frais des jurys. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Subside pour la Maison de la Presse. Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres. Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale de sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale	316,350 »
116	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.	23,000 »
117	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers	9,000 »
118	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.	99,575 »
119	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn Prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; traitement du secrétaire, indemnités, frais de route; honoraires des éditeurs, frais divers, etc. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Publication d'une collection des grands écrivains du pays. Frais de voyage et de séjour des délégués aux réunions académiques. Frais d'administration des conseils nationaux de recherches scientifiques. Tables constantes de physique et de mathématiques	149,200 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen: begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	111
	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoria; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van penningen, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele van de leerlingen van koninklijke conservatoria en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; nationale concerten; hulp gelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging van de muzikale tooneelkunst. Uitgave der werken van oude Belgische toonkunstenaars; kosten der groote wedstrijden in de toonkunst; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven (met inbegrip van eene som van 30,000 frank als tijdelijke last).	112
	Aanmoediging van de nationale lyrische kunst. a) Koninklijke Muntchouwburg. b) Vlaamsche Opera te Antwerpen. c) Toelagen aan voorstellen en tooneelen van lyrische kunst.	113
	Toezicht over de muziekscholen. — Verbeteringsraad voor de muzikale studiën. . . .	114
	LETTEREN.	
	Toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde; inschrijvingen; letterkundige of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang van de nationale oudheidkunde. Hulp gelden aan in nood zijnde letterkundigen of aan familiën van overleden letterkundigen. Letterkundige vereenigingen. Driejaarlijksche prijzen voor Fransche en Vlaamsche letterkunde en voor Fransche en Vlaamsche tooneelletterkunde (koninklijk besluit van 10 Maart 1914); kosten voor de jury's. Kosten van het bureau der Internationale Vereeniging ter bescherming van letterkundige en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoediging van de tooneelletterkunde en tooneelkunst. Aandeel van België in de kosten voor uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i>. Toelage voor het Pershuis. Aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het bestuur der Letteren. België's aandeel in de kosten van het Internationaal academisch verbond, van den Internationalen Raad voor navorschingen, van het Internationaal sterrekundig verbond, van het Internationaal geodesisch en geophysisch verbond, van het Internationaal verbond der zuivere en toegepaste schrikunde, van het Internationaal wiskundig verbond, van het Internationaal verbond der wetenschappelijke D. T., van het Internationaal verbond voor biologische wetenschappen, van het Internationaal verbond voor geneeskundige wetenschappen en van het Internationaal aardrijkskundig verbond.	115
	Belgisch historisch Instituut te Rome: personeel, jaarwedden, enz.	116
	Belgisch historisch Instituut te Rome: materieel en verschillende kosten.	117
	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en loonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	118
	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten. Kosten der Koninklijke commissie voor geschiedenis; wedde van den secretaris, vergoedingen, reiskosten; honoraria der uitgevers, allerhande kosten, enz. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i>. Uitgave eener verzameling van 's Lands groote schrijvers. Reis- en verblijfskosten der afgevaardigden bij de academische bijeenkomsten. Bestuurkosten van de Nationale Raden voor Wetenschappelijke opzoekingen. Constante tafels voor wis- en natuurkunde.	119

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
120	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc.	34,000 »
121	Académie royale de langue et de littérature françaises : jetons de présence; chauffage, éclairage, entretien des locaux et frais divers. Prix. Achat de livres (<i>y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire</i>)	24,000 »
122	Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité	35,820 »
123	Académie royale flamande : jetons de présence; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	69,700 »
124	Direction des services de bibliographie et des échanges internationaux : personnel; traitements, salaires des gens de service, etc.	145,250 »
125	Direction des services de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions	81,700 »
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.		
126	Conseil supérieur des bibliothèques publiques : traitements du secrétaire, du secrétaire adjoint et des rédacteurs du <i>Bulletin</i>	4,000 »
127	Conseil supérieur des bibliothèques publiques : jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. Copies et autres travaux. Frais divers	4,500 »
128	Traitements de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques	133,820 »
129	Frais de route et de séjour de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques. Abonnements sur les chemins de fer belges du personnel de l'inspection. Frais de publicité. Dépenses diverses	60,750 »
130	Indemnités aux bibliothécaires	513,000 »
131	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Remboursement des transports en débet des livres envoyés aux bibliothèques publiques. Frais divers	850,000 »
132	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires; indemnités de vacation; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires; frais divers	12,000 »
133	Subsides aux œuvres post-scolaires	200,000 »
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
134	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au Budget	20 000 »
135	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	7,500 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.		

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : personeel, jaarwedden, enz. 120 Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : zitpenningen; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen, verschillende kosten. Prijzen. Aankoop van boeken (<i>met inbegrip van eene som van 3,000 frank als tijdelijke last</i>). 121 Koninklijke Vlaamsche Academie : jaarwedden en loonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid. 122 Koninklijke Vlaamsche Academie : zitpenningen; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der Vlaamsche letterkunde. 123 Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : personeel; jaarwedden, loonen der dienstlieden, enz. 124 Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : materieel en aankooptingen. 125 OPENBARE BIBLIOTHEKEN. Hooge raad der openbare bibliotheken : wedden van den secretaris, den hulpsecretaris en de opstellers van het <i>Bulletin</i>. 126 Hooge raad der openbare bibliotheken : zitpenningen, reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad. Afschriften en andere werken. Allerlei kosten. 127 Wedden van den algemeenen opziener en van de opzieners der openbare bibliotheken. 128 Reis- en verblijfkosten van den algemeenen opziener en van de opzieners der openbare bibliotheken. Abonnemenen op de Belgische spoorwegen van het toezichtspersoneel. Publiciteitskosten. Verschillende kosten. 129 Vergoedingen aan de bibliothecarissen 130 Aankoop van boeken voor de openbare bibliotheken. Terugbetaling van het vervoer in debet van aan de openbare bibliotheken opgezonden boeken. Allerlei kosten. 131 Vergoedingen, reis- en verblijfkosten voor het personeel belast met de cursus voor bibliothecarissen; vacatievergoedingen; reis- en verblijfkosten der juryleden met de examens der bibliothecarissen belast; verschillende kosten. 132 Toelagen aan de naschoolsche werken 133 HOOFDSTUK X. VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN. Hulpgelden te verleenen voor kosten der laatste ziekte en der begrafenis aan familiën van gepensioneerde bedienden van het hoofdbestuur welke zich in een ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven. 134 Toelagen aan de verbonden der Belgische turnverenigingen 135	
27,500 »		
326,889,934 20	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
136	Enseignement moyen. — Subsidés aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'Etat	100,000 »
137	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer . . .	57,220 »
138	Subside à l'école primaire pour enfants belges, établie à Arras (France)	30,000 »
139	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (6 ^e annuité).	3,000 »
140	Subside aux écoles pour enfants de bateliers	200,000 »
141	Partie mobile des traitements et salaires	92,766,100 »
142	Subsidés au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger . .	100,000 »
143	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande	30,000 »
144	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers : aménagement des locaux du rez-de-chaussée (2 ^e annuité)	250,000 »
145	Indemnités à allouer à divers antiquaires, acheteurs d'objets d'art provenant de vols dans les collections des Musées du Cinquantenaire, pour les dédommager des frais qu'ils ont faits de bonne foi.	8,500 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS. . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 12 novembre 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

C. HUYSMANS.

Le Ministre des Finances,

ALB. JANSSEN.

BEGR. VAN HET MIN. VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
93,544,820 »	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XI. VERSCHILLENDE DIENSTEN. Middelbaar onderwijs. — Toelagen aan de gemeenten om de Rijksmiddelbare onderwijsinstellingen te meubileren en van de noodige benodigdheden te voorzien. 136 Deelneming van België aan de ontdekkingswerken van waterbeschrijving en levensleer ter uitvoering van het programma van den Internationalen Raad voor zeeonderzoek. 137 Toelage aan de lagere school voor Belgische kinderen, gevestigd te Arras (Frankrijk). . 138 Kunst- en letterkundige kring te Gent : toelage voor het bouwen van een lokaal voor zijn jaarlijksche tentoonstellingen (6 ^e annuïteit). 139 Toelage aan de scholen voor kinderen van schippers 140 Veranderlijk deel der wedden en lonen 141 Toelagen aan het Belgisch Comité tot bescherming der Russische universiteitsjeugd in den vreemde. 142 Jaarwedden en vergoedingen der rondtrekkende onderwijzers voor het onderwijs in het Fransch of in het Duitsch. 143 Koninklijk Museum der Schoone Kunsten van Antwerpen : geschiktmaking der lokalen van den rez-de-chaussée (2 ^e annuïteit). 144 Vergoedingen toe te kennen aan verschillende handelaars in oudheden koopers van kunstvoorwerpen, voortkomende van diefstallen ten nadeele van de verzamelingen der Musea van het Jubelpark om ze schadeloos te stellen voor de onkosten welke zij te goeder trouw gedaan hebben. 145	
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 12 November 1925.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Wetenschappen en Kunsten,
C. HUYSMANS.

De Minister van Financiën,
ALB. JANSSEN.

(28)

(29)

[N° 5 — VII]

VII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1926.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																									
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																											
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																																																											
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																											
1	a.	Traitement du Ministre		fr.	55,000	}																																																																																																																					
	b.	Frais de représentation.			18,000																																																																																																																						
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.			4,129,435																																																																																																																						
		<table><thead><tr><th rowspan="2">NOMBRE actuel d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS annuels.</th><th rowspan="2">DÉPENSES.</th></tr><tr><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>32,000</td><td>58,000</td><td>58,000</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>7</td><td>26,000</td><td>55,000</td><td>220,800</td></tr><tr><td>Directeurs.</td><td>15</td><td>20,500</td><td>27,500</td><td>562,250</td></tr><tr><td>Sous-directeurs.</td><td>15</td><td>16,500</td><td>22,000</td><td>239,000</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>15</td><td>15,000</td><td>18,000</td><td>215,500</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>22</td><td>10,500</td><td>14,500</td><td>268,800</td></tr><tr><td>Commis-rédacteurs { 1^{re} classe</td><td>17</td><td>8,000</td><td>11,500</td><td>155,000</td></tr><tr><td> 2^e classe</td><td>8</td><td>4,500</td><td>9,000</td><td>57,000</td></tr><tr><td>Commis aux écritures</td><td>156</td><td>4,000</td><td>11,000</td><td>1,150,215</td></tr><tr><td>Sténo-dactylographes { 1^{re} classe</td><td>4</td><td>8,000</td><td>11,500</td><td>45,350</td></tr><tr><td> 2^e classe</td><td>2</td><td>4,500</td><td>9,000</td><td>16,700</td></tr><tr><td>Dactylographes et expéditionnaires.</td><td>54</td><td>4,000</td><td>8,700</td><td>221,700</td></tr><tr><td>Gens de service.</td><td>49</td><td>3,400</td><td>7,500</td><td>265,020</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>4</td><td>2,400</td><td>3,880</td><td>11,080</td></tr><tr><td>Personnel hors cadre</td><td>15</td><td>2,000</td><td>27,500</td><td>200,150</td></tr><tr><td>Agents temporaires</td><td>5</td><td>6,000</td><td>15,000</td><td>44,150</td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>19</td><td>1,600</td><td>2,400</td><td>56,900</td></tr><tr><td>Agents payés à la journée (salariés)</td><td>10</td><td>1,200</td><td>7,920</td><td>51,740</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>215,200</td></tr><tr><td>Indemnité familiale.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>157,880</td></tr><tr><td>Promotions et augmentations réglementaires</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>160,000</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAUX</td><td>396</td><td></td><td>4,129,435</td></tr></tbody></table>				NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.	Minimum.	Maximum.	Secrétaire général	1	32,000	58,000	58,000	Directeurs généraux	7	26,000	55,000	220,800	Directeurs.	15	20,500	27,500	562,250	Sous-directeurs.	15	16,500	22,000	239,000	Chefs de bureau	15	15,000	18,000	215,500	Sous-chefs de bureau	22	10,500	14,500	268,800	Commis-rédacteurs { 1 ^{re} classe	17	8,000	11,500	155,000	2 ^e classe	8	4,500	9,000	57,000	Commis aux écritures	156	4,000	11,000	1,150,215	Sténo-dactylographes { 1 ^{re} classe	4	8,000	11,500	45,350	2 ^e classe	2	4,500	9,000	16,700	Dactylographes et expéditionnaires.	54	4,000	8,700	221,700	Gens de service.	49	3,400	7,500	265,020	Concierges	4	2,400	3,880	11,080	Personnel hors cadre	15	2,000	27,500	200,150	Agents temporaires	5	6,000	15,000	44,150	Nettoyeuses	19	1,600	2,400	56,900	Agents payés à la journée (salariés)	10	1,200	7,920	51,740	Indemnité de résidence	»	»	»	215,200	Indemnité familiale.	»	»	»	157,880	Promotions et augmentations réglementaires	»	»	»	160,000	TOTAUX		396		4,129,435		
NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.																																																																																																																								
	Minimum.	Maximum.																																																																																																																									
Secrétaire général	1	32,000	58,000	58,000																																																																																																																							
Directeurs généraux	7	26,000	55,000	220,800																																																																																																																							
Directeurs.	15	20,500	27,500	562,250																																																																																																																							
Sous-directeurs.	15	16,500	22,000	239,000																																																																																																																							
Chefs de bureau	15	15,000	18,000	215,500																																																																																																																							
Sous-chefs de bureau	22	10,500	14,500	268,800																																																																																																																							
Commis-rédacteurs { 1 ^{re} classe	17	8,000	11,500	155,000																																																																																																																							
2 ^e classe	8	4,500	9,000	57,000																																																																																																																							
Commis aux écritures	156	4,000	11,000	1,150,215																																																																																																																							
Sténo-dactylographes { 1 ^{re} classe	4	8,000	11,500	45,350																																																																																																																							
2 ^e classe	2	4,500	9,000	16,700																																																																																																																							
Dactylographes et expéditionnaires.	54	4,000	8,700	221,700																																																																																																																							
Gens de service.	49	3,400	7,500	265,020																																																																																																																							
Concierges	4	2,400	3,880	11,080																																																																																																																							
Personnel hors cadre	15	2,000	27,500	200,150																																																																																																																							
Agents temporaires	5	6,000	15,000	44,150																																																																																																																							
Nettoyeuses	19	1,600	2,400	56,900																																																																																																																							
Agents payés à la journée (salariés)	10	1,200	7,920	51,740																																																																																																																							
Indemnité de résidence	»	»	»	215,200																																																																																																																							
Indemnité familiale.	»	»	»	157,880																																																																																																																							
Promotions et augmentations réglementaires	»	»	»	160,000																																																																																																																							
TOTAUX		396		4,129,435																																																																																																																							
2	b.	Indemnités diverses :				}																																																																																																																					
		Indemnités de cabinet		fr.	35,000																																																																																																																						
		Indemnités pour travaux divers			7,415																																																																																																																						
		Indemnités pour travaux extraordinaires			40,000																																																																																																																						
		Indemnité de naissance			7,500																																																																																																																						
		Secours et indemnités de dernière maladie et de funérailles			40,000																																																																																																																						
	c.	Traitements de disponibilité			48,247																																																																																																																						
		TOTAL GÉNÉRAL. fr. 4,507,597																																																																																																																									
		A REPORTER. fr.																																																																																																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
55,000	55,000	»	»	
4,507,597	4,208,144	99,453	»	ART. 2. — L'augmentation ne provient pas d'un accroissement de personnel. Les charges nouvelles de l'exercice 1926 sont les suivantes : 1° 160,000 francs pour les augmentations réglementaires et les promotions : 2° 24,000 francs pour les indemnités de Cabinet; (1) 3° 7,500 francs pour les indemnités de naissance (arrêté royal du 4^{er} décembre 1924). 191,500 francs. D'autre part, la charge éteinte s'élève à 92,047 francs et représente l'économie réalisée par le décès et le départ de certains agents qui n'ont pas été remplacés. (1) Y compris les indemnités maintenues aux anciens fonctionnaires du Cabinet.
4,560,597	4,264,144	99,453	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
5	»	Achat et réparations de meubles, menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes-chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département. Frais du Bulletin du Ministère. .
4	»	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque
5	»	Abonnements au <i>Moniteur belge</i> et aux publications s'y rapportant.
6	»	Frais de route et de séjour; missions
7	»	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses : a) du Comité supérieur de Contrôle. b) de l'Office central des imprimés
8	»	Organisation des cours de flamand
9	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service
10	»	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des Imprimés pour tous les services du Département (<i>y compris une somme de 49,000 francs en charge temporaire</i>). TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
11	»	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1926 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). fr. 4,000 »
12	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1926 206,000 »
13	»	Secours alloués, à défaut de pension ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à des fonctionnaires.
TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,360,597	4,261,144	99,453	»	
260,000	549,650	»	289,650	ART. 5. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à fr. 303,800 . Il y a donc en réalité une augmentation de . . . 15,850 . Elle est destinée à mettre le crédit en rapport avec les dépenses strictement nécessaires.
10,000	15,000	»	5,000	
20,000	20,000	»	»	
10,000	15,000	»	5,000	
50,160	90,250	»	40,090	ART. 4. — Les résultats connus et prévus permettent cette diminution.
5,912	6,077	»	165	
1,500	4,000	»	2,500	ART. 6. — Une somme de 10,000 francs a été jugée suffisante pour couvrir, en 1926, les frais de déplacement des agents de l'Administration centrale.
128,971	256,971	»	128,000	ART. 7. — La part contributive du Département des Sciences et des Arts est fixée, pour l'année 1926, à 6 % de la dépense totale afférente aux services généraux du Comité supérieur de contrôle. Elle était de 10 % en 1925. La part d'intervention dans les dépenses de l'O. C. I. est en légère diminution comparativement à 1925.
856,800	»	856,800	»	
5,705,940	5,218,092	956,253	470,405	
AUGMENTATION. . fr.		485,848		ART. 8. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1926.
				ART. 9. — Le crédit pour le forfait postal est réduit, en 1926, de moitié approximativement.
5,000,000	4,000,000	1,000,000	»	ART. 10 (nouveau). Voir note annexe. — A partir du 1 ^{er} janvier 1926, toutes les dépenses faites à l'intervention de l'Office central des imprimés par l'Administration centrale et les services extérieurs seront imputées sur un crédit unique. Les divers crédits de matériel qui supportaient ces dépenses sont réduits de la somme réservée à l'Office. En 1925, cette somme s'élevait à 1,156,600 francs. Un crédit de 856,800 francs est jugé suffisant pour les besoins de 1926.
210,000	210,000	»	»	ART. 11. — L'augmentation demandée se justifie : 1 ^o Par l'accroissement constant du nombre de pensions et de leur taux moyen; 2 ^o Par les conséquences budgétaires de l'arrêté royal du 22 février 1921 (<i>Moniteur</i> du 6 mars), qui met à la charge du département liquidateur, non plus le premier trimestre de la pension ou une fraction, mais tous les arrérages échus à l'expiration du trimestre pendant lequel la Cour des Comptes approuve le règlement de la pension, le plus souvent un an après l'entrée en jouissance de celle-ci.
130,000	130,000	»	»	
5,340,000	4,340,000	1,000,000	»	ART. 15. — Le libellé a été modifié pour plus de précision. Cet article supportera dorénavant les dépenses imputées jusqu'ici sur le crédit de l'article 76 de 1925; aucune augmentation n'est nécessaire de ce chef.
AUGMENTATION. . fr.		1,000,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
CHAPITRE III.																																																		
SCIENCES.																																																		
14	a.	Subsides; encouragements; souscriptions; voyages, publications et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science. fr. 100,000 »																																																
	b.	Secours à des savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de savants décédés 4,000 »																																																
	c.	Sociétés scientifiques. Institut de droit international 45,000 »																																																
	d.	Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> 7,200 »																																																
	e.	Publication de la <i>Bibliographie nationale</i> 17,000 »																																																
	f.	Office international de bibliographie: rédaction et administration 50,000 »																																																
	g.	Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biolo- giques à l'étranger. 15,000 »																																																
	h.	Office central des Associations internationales. 20,000 »																																																
	i.	Acquisition d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences 1,650 »																																																
	j.	Union académique internationale. Dictionnaire de latin médiéval 5,000 »																																																
	k.	Concours quinquennaux d'histoire nationale et de sciences historiques 15,000 »																																																
	l.	Commission internationale de coopération intellectuelle (section belge) 6,000 »																																																
	m.	Publication des travaux des membres du personnel des universités. 60,000 »																																																
15	»	Observatoire royal: personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traite- ments de disponibilité, etc.																																																
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>1</td><td>24,000</td><td>24,000 »</td></tr><tr><td>4</td><td>20,000 à 21,000</td><td>85,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>19,000</td><td>19,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>5</td><td>11,500 à 16,000</td><td>62,750 »</td></tr><tr><td>1</td><td>9,500</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>1</td><td>9,500</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>5</td><td>9,000 à 9,500</td><td>27,500 »</td></tr><tr><td>8</td><td>5,200 à 10,400</td><td>65,200 »</td></tr><tr><td>2</td><td>5,550 à 6,500</td><td>11,850 »</td></tr><tr><td>5</td><td>5,550 à 6,700</td><td>18,500 »</td></tr><tr><td>1</td><td>5,400</td><td>5,400 »</td></tr><tr><td>1</td><td>1,700</td><td>1,700 »</td></tr><tr><td>5</td><td>4,520 à 6,800</td><td>29,120 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL. 57</td><td></td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	24,000	24,000 »	4	20,000 à 21,000	85,000 »	1	19,000	19,000 »	1	20,000	20,000 »	5	11,500 à 16,000	62,750 »	1	9,500	9,500 »	1	9,500	9,500 »	5	9,000 à 9,500	27,500 »	8	5,200 à 10,400	65,200 »	2	5,550 à 6,500	11,850 »	5	5,550 à 6,700	18,500 »	1	5,400	5,400 »	1	1,700	1,700 »	5	4,520 à 6,800	29,120 »	TOTAL. 57		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																
1	24,000	24,000 »																																																
4	20,000 à 21,000	85,000 »																																																
1	19,000	19,000 »																																																
1	20,000	20,000 »																																																
5	11,500 à 16,000	62,750 »																																																
1	9,500	9,500 »																																																
1	9,500	9,500 »																																																
5	9,000 à 9,500	27,500 »																																																
8	5,200 à 10,400	65,200 »																																																
2	5,550 à 6,500	11,850 »																																																
5	5,550 à 6,700	18,500 »																																																
1	5,400	5,400 »																																																
1	1,700	1,700 »																																																
5	4,520 à 6,800	29,120 »																																																
TOTAL. 57																																																		
		Augmentations et promotions réglementaires 14,975 »																																																
		Dépenses imprévues, indemnités et secours 16,705 »																																																
		Indemnité de résidence 19,620 »																																																
		Indemnité familiale 12,840 »																																																
		TOTAL. fr. 450,960 »																																																
		A REPORTER. fr.																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
343,850	232,850	111,000	,	ART. 14. — L'augmentation de 111,000 francs se décompose comme il suit : 1° 30,000 francs pour faire face au renchérissement des publications et des instruments scientifiques, ainsi qu'aux frais occasionnés par les recherches; 2° 15,000 francs pour couvrir les frais des concours quinquennaux d'histoire nationale et des sciences historiques, qui seront jugés en 1926 (deux prix à 5,000 francs = 10,000 francs + frais des jurys (5,000 francs) = 15,000 francs; 3° 6,000 francs pour permettre à la section belge de la Commission internationale de coopération intellectuelle de payer ses frais de correspondance et autres menues dépenses; 4° 60,000 francs, somme jugée nécessaire pour la publication des travaux des membres du personnel des universités. Cette somme comprend 42,000 francs prévus à l'article 43 du Budget de 1925. Le libellé de la loi du budget a été remanié pour plus de concision.
450,960	474,000	,	23,040	ART. 15. — La diminution résulte, en ordre principal, de la démission du directeur de l'Observatoire royal; le poste de directeur a été confié au directeur-adjoint.
794,810	706,850	111,000	23,040	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT . . . fr.																																	
46	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi																																	
17	»	Institut royal météorologique : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité																																	
		<table> <tr> <th data-bbox="922 891 995 931">NOMBRE d'agents.</th><th data-bbox="1043 909 1150 927">TRAITEMENTS</th><th data-bbox="1203 898 1294 938">MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>Directeur</td><td>1 26,000</td><td>26,000</td></tr> <tr> <td>Météorologistes</td><td>2 21,000 à 22,500</td><td>43,500</td></tr> <tr> <td>Météorologistes-adjoints</td><td>2 20,000</td><td>40,000</td></tr> <tr> <td>Assistants</td><td>3 11,500 à 12,250</td><td>34,500</td></tr> <tr> <td>Comptable</td><td>1 9,500</td><td>9,500</td></tr> <tr> <td>Mécanicien</td><td>1 7,500</td><td>7,500</td></tr> <tr> <td>Aides</td><td>6 4,800 à 9,200</td><td>38,400</td></tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire</td><td>2 6,050 à 7,500</td><td>13,550</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td><td>1 4,000</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>19</td><td></td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.	Directeur	1 26,000	26,000	Météorologistes	2 21,000 à 22,500	43,500	Météorologistes-adjoints	2 20,000	40,000	Assistants	3 11,500 à 12,250	34,500	Comptable	1 9,500	9,500	Mécanicien	1 7,500	7,500	Aides	6 4,800 à 9,200	38,400	Garçons de laboratoire	2 6,050 à 7,500	13,550	Nettoyeuse	1 4,000	4,000	TOTAL	19	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.																																	
Directeur	1 26,000	26,000																																	
Météorologistes	2 21,000 à 22,500	43,500																																	
Météorologistes-adjoints	2 20,000	40,000																																	
Assistants	3 11,500 à 12,250	34,500																																	
Comptable	1 9,500	9,500																																	
Mécanicien	1 7,500	7,500																																	
Aides	6 4,800 à 9,200	38,400																																	
Garçons de laboratoire	2 6,050 à 7,500	13,550																																	
Nettoyeuse	1 4,000	4,000																																	
TOTAL	19																																		
		Nominations et augmentations réglementaires 4,425																																	
		Indemnité de résidence 14,500																																	
		Indemnité familiale 3,500																																	
		Dépenses imprévues, indemnités et secours 5,000																																	
		TOTAL . . . fr. 244,375																																	
18	»	Institut royal météorologique : frais de matériel; acquisition d'instruments; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi																																	
		A REPORTER. . . . fr.																																	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
794,810	706,850	111,600	23,040	
114,000	158,000	»	44,000	ART. 16. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à fr. 40,000 . La diminution est donc en réalité de 4,000 . La somme maintenue est estimée suffisante pour les besoins de 1926. Le libellé a été complété pour plus de précision.
244,575	242,000	2,575	»	ART. 17. — Augmentation destinée à la liquidation des bonifications d'ancienneté accordée aux agents de l'Etat invalides de guerre.
26,300	87,925	»	61,625	ART. 18. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à fr. 48,500 . La diminution est donc en réalité de 15,125 . La somme maintenue est estimée suffisante pour les besoins de 1926. Le libellé de l'article a été complété pour plus de précision.
1,179,485	1,194,775	115,575	128,665	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																									
19	»	Bibliothèque royale : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traite- ments de disponibilité, etc.																																																																																																																									
		REPORT. . . . fr.																																																																																																																									
		<table><thead><tr><th>NOMBRE d'agents</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Conservateur en chef</td><td>1</td><td>50,000</td><td>50,000 »</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>6</td><td>21,000 à 22,500</td><td>150,500 »</td></tr><tr><td>Administrateur-trésorier</td><td>1</td><td>22,500</td><td>22,500 »</td></tr><tr><td>Conservateurs-adjoints</td><td>6</td><td>20,000</td><td>120,000 »</td></tr><tr><td>Bibliothécaires</td><td>7</td><td>11,500 à 16,750</td><td>100,750 »</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>15,000</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td>Sténo-dactylographes</td><td>4</td><td>6,400 à 8,000</td><td>29,600 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>7</td><td>6,400 à 11,000</td><td>55,400 »</td></tr><tr><td>Mouleur</td><td>1</td><td>2,595</td><td>2,595 »</td></tr><tr><td>Monteur d'estampes.</td><td>1</td><td>6,400</td><td>6,400 »</td></tr><tr><td>Huissiers.</td><td>20</td><td>4,500 à 7,500</td><td>107,550 »</td></tr><tr><td>Chauffeur.</td><td>1</td><td>5,520</td><td>5,520 »</td></tr><tr><td>Concierge-chauffeur.</td><td>1</td><td>4,550</td><td>4,550 »</td></tr><tr><td>Aide-chauffeur</td><td>1</td><td>4,440</td><td>4,440 »</td></tr><tr><td>Préposée au vestiaire</td><td>1</td><td>4,200</td><td>4,200 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>59</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Personnel temporaire</td><td></td><td>45,455 »</td></tr><tr><td colspan="2">Indemnités aux stagiaires</td><td></td><td>14,000 »</td></tr><tr><td colspan="2">Travaux supplémentaires : séances du soir</td><td></td><td>55,620 »</td></tr><tr><td colspan="2">Indemnité à quatre membres du personnel</td><td></td><td>5,120 »</td></tr><tr><td colspan="2">Augmentations et promotions réglementaires</td><td></td><td>5,775 »</td></tr><tr><td colspan="2">Personnel en disponibilité.</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Administrateur-inspecteur</td><td></td><td>22,535 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL. . . . fr.</td><td></td><td>785,508 »</td></tr><tr><td colspan="2">Dépenses imprévues, indemnités et secours</td><td></td><td>19,692 »</td></tr><tr><td colspan="2">Indemnité de résidence</td><td></td><td>55,000 »</td></tr><tr><td colspan="2">Indemnité familiale</td><td></td><td>15,000 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL fr.</td><td></td><td>855,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">A REPORTER. . . . fr.</td></tr></tbody></table>			NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Conservateur en chef	1	50,000	50,000 »	Conservateurs	6	21,000 à 22,500	150,500 »	Administrateur-trésorier	1	22,500	22,500 »	Conservateurs-adjoints	6	20,000	120,000 »	Bibliothécaires	7	11,500 à 16,750	100,750 »	Chef de bureau	1	15,000	15,000 »	Sténo-dactylographes	4	6,400 à 8,000	29,600 »	Commis	7	6,400 à 11,000	55,400 »	Mouleur	1	2,595	2,595 »	Monteur d'estampes.	1	6,400	6,400 »	Huissiers.	20	4,500 à 7,500	107,550 »	Chauffeur.	1	5,520	5,520 »	Concierge-chauffeur.	1	4,550	4,550 »	Aide-chauffeur	1	4,440	4,440 »	Préposée au vestiaire	1	4,200	4,200 »	TOTAL		59		Personnel temporaire			45,455 »	Indemnités aux stagiaires			14,000 »	Travaux supplémentaires : séances du soir			55,620 »	Indemnité à quatre membres du personnel			5,120 »	Augmentations et promotions réglementaires			5,775 »	Personnel en disponibilité.				Administrateur-inspecteur			22,535 »	TOTAL. . . . fr.			785,508 »	Dépenses imprévues, indemnités et secours			19,692 »	Indemnité de résidence			55,000 »	Indemnité familiale			15,000 »	TOTAL fr.			855,000 »			A REPORTER. . . . fr.	
NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																									
Conservateur en chef	1	50,000	50,000 »																																																																																																																								
Conservateurs	6	21,000 à 22,500	150,500 »																																																																																																																								
Administrateur-trésorier	1	22,500	22,500 »																																																																																																																								
Conservateurs-adjoints	6	20,000	120,000 »																																																																																																																								
Bibliothécaires	7	11,500 à 16,750	100,750 »																																																																																																																								
Chef de bureau	1	15,000	15,000 »																																																																																																																								
Sténo-dactylographes	4	6,400 à 8,000	29,600 »																																																																																																																								
Commis	7	6,400 à 11,000	55,400 »																																																																																																																								
Mouleur	1	2,595	2,595 »																																																																																																																								
Monteur d'estampes.	1	6,400	6,400 »																																																																																																																								
Huissiers.	20	4,500 à 7,500	107,550 »																																																																																																																								
Chauffeur.	1	5,520	5,520 »																																																																																																																								
Concierge-chauffeur.	1	4,550	4,550 »																																																																																																																								
Aide-chauffeur	1	4,440	4,440 »																																																																																																																								
Préposée au vestiaire	1	4,200	4,200 »																																																																																																																								
TOTAL		59																																																																																																																									
Personnel temporaire			45,455 »																																																																																																																								
Indemnités aux stagiaires			14,000 »																																																																																																																								
Travaux supplémentaires : séances du soir			55,620 »																																																																																																																								
Indemnité à quatre membres du personnel			5,120 »																																																																																																																								
Augmentations et promotions réglementaires			5,775 »																																																																																																																								
Personnel en disponibilité.																																																																																																																											
Administrateur-inspecteur			22,535 »																																																																																																																								
TOTAL. . . . fr.			785,508 »																																																																																																																								
Dépenses imprévues, indemnités et secours			19,692 »																																																																																																																								
Indemnité de résidence			55,000 »																																																																																																																								
Indemnité familiale			15,000 »																																																																																																																								
TOTAL fr.			855,000 »																																																																																																																								
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,179,485	1,194,775	113,375	128,665	
855,000	867,000	»	12,000	ART. 49. — Les résultats connus et prévus permettent cette diminution.
2,034,485	2,061,775	113,375	140,665	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. MONTANT de la dépense.
		REPORT . . . fr.		
20	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions; frais des examens de candidat-bibliothécaire; frais de l'examen médical des candidats à un emploi		
21	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité, salaires des gens de service et des agents temporaires		
		Directeur	1	26,000 26,000 »
		Conservateurs	4	21,000 à 22,500 88,500 »
		Chef de bureau	1	10,500 10,500 »
		Commis	5	5,600 à 9,200 22,800 »
		Chef de laboratoire	1	9,500 9,500 »
		Préposé au matériel	1	6,800 6,800 »
		Préparateurs	7	8,000 à 11,000 63,200 »
		Aides-préparateurs	5	4,000 à 5,600 14,800 »
		Surveillants	19	4,050 à 7,500 108,650 »
		Surveillants-concierges	2	6,500 et 6,700 15,000 »
		Surveillants-chauffeurs	2	5,800 à 7,200 15,300 »
		Chauffeurs	1	3,200 3,200 »
		Agents en disponibilité	1	3,500 3,500 »
		TOTAL	46	585,750 »
		Par suite du départ d'un conservateur et de deux surveillants, la somme nécessaire pour payer les traitements ci-dessus, en 1926, ne s'élèvera qu'à		349,325 »
		Personnel temporaire		84,864 »
		Nominations, augmentations, et promotions réglementaires, application de la péréquation aux indemnités d'une catégorie d'agents		87,495 »
		Missions scientifiques à l'étranger		2,000 »
		Frais d'études des collections		16,000 »
		Dépenses imprévues, indemnités et secours		4,976 »
		Indemnité de résidence		26,700 »
		Indemnité familiale		8,640 »
		TOTAL . . . fr.		580,000 »
		A REPORTER . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,054,485	2,061,775	113,575	140,665	
588,050	440,550	•	52,500	Art. 20. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).
580,000	596,000	•	16,000	Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à fr. 64,500 • Il y a donc une augmentation de 12,000 • Elle est destinée à parer à l'insuffisance notoire des crédits affectés à l'acquisition des imprimés et à leur reliure. Le libellé a été complété pour plus de précision.
				Art. 21. — La diminution provient de divers changements survenus dans la situation du personnel.
5,002,535	5,098,325	113,575	209,165	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																					
		REPORT. . . . fr.																																																					
22	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique; achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi																																																					
23	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel; traitements de disponibilité, etc.																																																					
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Archiviste général</td><td>1</td><td>50,000</td><td>50,000 »</td></tr><tr><td>Chefs de section</td><td>4</td><td>21,000 à 22,500</td><td>87,000 »</td></tr><tr><td>Sous-chefs de section</td><td>4</td><td>18,000 à 20,000</td><td>76,000 »</td></tr><tr><td>Archivistes</td><td>7</td><td>8,500 à 14,500</td><td>85,000 »</td></tr><tr><td>Archiviste stagiaire</td><td>1</td><td>9,000</td><td>9,000 »</td></tr><tr><td>Comptable</td><td>1</td><td>9,500</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>5</td><td>8,000 à 11,000</td><td>28,800 »</td></tr><tr><td>Restaurateur.</td><td>1</td><td>9,200</td><td>9,200 »</td></tr><tr><td>Aide-restaurateur</td><td>1</td><td>6,000</td><td>6,000 »</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>7</td><td>5,150 à 6,500</td><td>56,200 »</td></tr><tr><td>Agents en non-activité</td><td>2</td><td>5,000 à 8,944</td><td>13,944 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>52</td><td></td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Archiviste général	1	50,000	50,000 »	Chefs de section	4	21,000 à 22,500	87,000 »	Sous-chefs de section	4	18,000 à 20,000	76,000 »	Archivistes	7	8,500 à 14,500	85,000 »	Archiviste stagiaire	1	9,000	9,000 »	Comptable	1	9,500	9,500 »	Commis	5	8,000 à 11,000	28,800 »	Restaurateur.	1	9,200	9,200 »	Aide-restaurateur	1	6,000	6,000 »	Huissiers	7	5,150 à 6,500	56,200 »	Agents en non-activité	2	5,000 à 8,944	13,944 »	TOTAL.		52		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																					
Archiviste général	1	50,000	50,000 »																																																				
Chefs de section	4	21,000 à 22,500	87,000 »																																																				
Sous-chefs de section	4	18,000 à 20,000	76,000 »																																																				
Archivistes	7	8,500 à 14,500	85,000 »																																																				
Archiviste stagiaire	1	9,000	9,000 »																																																				
Comptable	1	9,500	9,500 »																																																				
Commis	5	8,000 à 11,000	28,800 »																																																				
Restaurateur.	1	9,200	9,200 »																																																				
Aide-restaurateur	1	6,000	6,000 »																																																				
Huissiers	7	5,150 à 6,500	56,200 »																																																				
Agents en non-activité	2	5,000 à 8,944	13,944 »																																																				
TOTAL.		52																																																					
		Nominations, augmentations et promotions réglementaires		15,775 »																																																			
		Indemnité de résidence		16,400 »																																																			
		Indemnité familiale		7,520 »																																																			
		Dépenses imprévues et secours		2,461 »																																																			
		TOTAL. . . . fr.		450,600 »																																																			
		A REPORTER. . . . fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,002,555	5,098,525	115,575	209,165	
98,100	212,000	•	113,900	ART. 22. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'art. 10 (nouveau).
450,600	427,000	3,600	•	Le crédit prévu pour ses dépenses, en 1925 s'élevait àfr. 8,400 • La diminution est donc en réalité defr. 105,500 • Elle provient : 1° à concurrence de 42,500 francs de la disparition de la charge temporaire; 2° à concurrence de 63,000 francs d'une réduction de la charge permanente jugée possible en 1926. Le libellé a été complété pour plus de précision.
5,551,255	5,737,525	116,975	323,065	ART. 23. — Majoration destinée à la liquidation d'augmentations réglementaires de traitement et à l'octroi de bonifications d'ancienneté aux agents invalides de guerre.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																				
		REPORT . . . fr.																																																																																																																																																																																				
24	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique; inspection des archives de l'Etat dans les provinces; frais des examens de candidat-archiviste; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)																																																																																																																																																																																				
25	»	Archives de l'Etat dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité, etc.																																																																																																																																																																																				
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>SOMME totale.</th></tr><tr><td colspan="4">Anvers.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>21,000</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Archiviste</td><td>1</td><td>15,000</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>4,500</td><td>4,500 »</td></tr><tr><td colspan="4">Arlon.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>22,500</td><td>22,500 »</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>4,800</td><td>4,800 »</td></tr><tr><td colspan="4">Bruges.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>21,000</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Archiviste</td><td>1</td><td>16,000</td><td>16,000 »</td></tr><tr><td>Garçon de bureau</td><td>1</td><td>5,200</td><td>5,200 »</td></tr><tr><td colspan="4">Gand.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>1</td><td>18,000</td><td>18,000 »</td></tr><tr><td>Archivistes</td><td>2</td><td>11,500</td><td>23,000 »</td></tr><tr><td>Garçon de bureau</td><td>1</td><td>6,240</td><td>6,240 »</td></tr><tr><td colspan="4">Hasselt.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>22,500</td><td>22,500 »</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>1</td><td>18,000</td><td>18,000 »</td></tr><tr><td>Garçon de bureau</td><td>1</td><td>5,400</td><td>5,400 »</td></tr><tr><td colspan="4">Liège.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>2</td><td>18,000</td><td>36,000 »</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>4,800</td><td>4,800 »</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1</td><td>2,400</td><td>2,400 »</td></tr><tr><td colspan="4">Mons.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>22,500</td><td>22,500 »</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Archiviste</td><td>1</td><td>16,750</td><td>16,750 »</td></tr><tr><td>Garçon de bureau</td><td>1</td><td>5,200</td><td>5,200 »</td></tr><tr><td colspan="4">Namur.</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>25,500</td><td>22,500 »</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>3,800</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>29</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAL. . . . fr.</td><td>412,890 »</td></tr><tr><td colspan="2">Par suite du départ, dans le courant de 1926, de 2 conservateurs-adjoints, la somme nécessaire au paiement des traitements mentionnés ci-dessus, ne s'élèvera qu'à</td><td></td><td>584,556 »</td></tr><tr><td colspan="2">Nominations, augmentations, promotions réglementaires</td><td></td><td>18,616 »</td></tr><tr><td colspan="2">Indemnité de résidence</td><td></td><td>5,600 »</td></tr><tr><td colspan="2">Indemnité familiale</td><td></td><td>11,750 »</td></tr><tr><td colspan="2">Dépenses imprévues, indemnités et secours</td><td></td><td>2,498 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAL. . . fr.</td><td>421,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>A REPORTER. . . . fr.</td><td></td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	SOMME totale.	Anvers.				Conservateur	1	21,000	21,000 »	Archiviste	1	15,000	15,000 »	Huissier	1	4,500	4,500 »	Arlon.				Conservateur	1	22,500	22,500 »	Huissier	1	4,800	4,800 »	Bruges.				Conservateur	1	21,000	21,000 »	Conservateur-adjoint	1	20,000	20,000 »	Archiviste	1	16,000	16,000 »	Garçon de bureau	1	5,200	5,200 »	Gand.				Conservateur	1	20,000	20,000 »	Conservateur-adjoint	1	18,000	18,000 »	Archivistes	2	11,500	23,000 »	Garçon de bureau	1	6,240	6,240 »	Hasselt.				Conservateur	1	22,500	22,500 »	Conservateur-adjoint	1	18,000	18,000 »	Garçon de bureau	1	5,400	5,400 »	Liège.				Conservateur	1	20,000	20,000 »	Conservateur-adjoint	2	18,000	36,000 »	Huissier	1	4,800	4,800 »	Concierge	1	2,400	2,400 »	Mons.				Conservateur	1	22,500	22,500 »	Conservateur-adjoint	1	20,000	20,000 »	Archiviste	1	16,750	16,750 »	Garçon de bureau	1	5,200	5,200 »	Namur.				Conservateur	1	25,500	22,500 »	Conservateur-adjoint	1	20,000	20,000 »	Huissier	1	3,800	3,800 »	TOTAL.		29				TOTAL. . . . fr.	412,890 »	Par suite du départ, dans le courant de 1926, de 2 conservateurs-adjoints, la somme nécessaire au paiement des traitements mentionnés ci-dessus, ne s'élèvera qu'à			584,556 »	Nominations, augmentations, promotions réglementaires			18,616 »	Indemnité de résidence			5,600 »	Indemnité familiale			11,750 »	Dépenses imprévues, indemnités et secours			2,498 »			TOTAL. . . fr.	421,000 »			A REPORTER. . . . fr.	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	SOMME totale.																																																																																																																																																																																			
Anvers.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	21,000	21,000 »																																																																																																																																																																																			
Archiviste	1	15,000	15,000 »																																																																																																																																																																																			
Huissier	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																			
Arlon.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	22,500	22,500 »																																																																																																																																																																																			
Huissier	1	4,800	4,800 »																																																																																																																																																																																			
Bruges.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	21,000	21,000 »																																																																																																																																																																																			
Conservateur-adjoint	1	20,000	20,000 »																																																																																																																																																																																			
Archiviste	1	16,000	16,000 »																																																																																																																																																																																			
Garçon de bureau	1	5,200	5,200 »																																																																																																																																																																																			
Gand.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	20,000	20,000 »																																																																																																																																																																																			
Conservateur-adjoint	1	18,000	18,000 »																																																																																																																																																																																			
Archivistes	2	11,500	23,000 »																																																																																																																																																																																			
Garçon de bureau	1	6,240	6,240 »																																																																																																																																																																																			
Hasselt.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	22,500	22,500 »																																																																																																																																																																																			
Conservateur-adjoint	1	18,000	18,000 »																																																																																																																																																																																			
Garçon de bureau	1	5,400	5,400 »																																																																																																																																																																																			
Liège.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	20,000	20,000 »																																																																																																																																																																																			
Conservateur-adjoint	2	18,000	36,000 »																																																																																																																																																																																			
Huissier	1	4,800	4,800 »																																																																																																																																																																																			
Concierge	1	2,400	2,400 »																																																																																																																																																																																			
Mons.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	22,500	22,500 »																																																																																																																																																																																			
Conservateur-adjoint	1	20,000	20,000 »																																																																																																																																																																																			
Archiviste	1	16,750	16,750 »																																																																																																																																																																																			
Garçon de bureau	1	5,200	5,200 »																																																																																																																																																																																			
Namur.																																																																																																																																																																																						
Conservateur	1	25,500	22,500 »																																																																																																																																																																																			
Conservateur-adjoint	1	20,000	20,000 »																																																																																																																																																																																			
Huissier	1	3,800	3,800 »																																																																																																																																																																																			
TOTAL.		29																																																																																																																																																																																				
		TOTAL. . . . fr.	412,890 »																																																																																																																																																																																			
Par suite du départ, dans le courant de 1926, de 2 conservateurs-adjoints, la somme nécessaire au paiement des traitements mentionnés ci-dessus, ne s'élèvera qu'à			584,556 »																																																																																																																																																																																			
Nominations, augmentations, promotions réglementaires			18,616 »																																																																																																																																																																																			
Indemnité de résidence			5,600 »																																																																																																																																																																																			
Indemnité familiale			11,750 »																																																																																																																																																																																			
Dépenses imprévues, indemnités et secours			2,498 »																																																																																																																																																																																			
		TOTAL. . . fr.	421,000 »																																																																																																																																																																																			
		A REPORTER. . . . fr.																																																																																																																																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1926	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
3,531,255	5,757,325	116,975	525,065	Art. 24. — La charge temporaire de 5,000 francs, inscrite au Budget de 1925, doit être maintenue en vue de permettre la continuation de l'ameublement de la chapelle Saint-Georges et de nouveaux locaux. Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à 12,000 francs. Le libellé a été modifié pour plus de précision. Art. 25. — La diminution provient de la mise à la retraite d'un fonctionnaire qui ne sera pas remplacé provisoirement.
97,000	109,000	"	12,000	
421,000	450,000	"	9,000	
4,049,255	4,276,325	116,975	544,065	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
26	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire</i>) fr. 45,700 »
	b.	Cours d'archivéconomie 3,000 »
	c.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. 2,500 »
	d.	Inspection des archives communales. 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
		CHAPITRE IV.
		INSTRUCTION PUBLIQUE.
(1)	»	Conseil supérieur de l'Instruction publique : traitement du secrétaire (<i>pour mémoire</i>) . . .
27	»	Conseil supérieur de l'Instruction publique : jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service du Secrétariat de l'Instruction publique.
28	a.	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux doués »
	b.	Subsides de l'État aux élèves appartenant à des familles nombreuses
29	»	Commission de propagande coloniale scolaire. Prix du Ministre des Sciences et des Arts . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.
		CHAPITRE V.
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.
(2)	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire (<i>pour mémoire</i>)
50	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,049,255	4,276,525	116,975	344,065	
52,200	72,468	»	20,268	ART. 26. — La diminution affecte : 1° La charge temporaire; celle-ci, qui s'élevait à 11,168 francs pour l'exercice 1925, peut être ramenée à 4,000 francs, somme destinée au parachèvement du travail de transformation des rayons du dépôt des archives de Liège, soit une diminution de 7,168 francs; 2° Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à fr. 13,100 Le libellé de l'article a été modifié pour plus de précision.
4,101,435	4,548,793	116,975	364,335	
DIMINUTION. . fr.		247,358		
»	2,400	»	2,400	(¹) Art. 26 de 1925. — Ce crédit peut disparaître en 1926.
2,000	4,000	»	2,000	ART. 27. — Les résultats connus et prévus permettent cette diminution.
1,866,500	1,495,200	573,500	»	ART. 28, litt. a. — En vertu des articles 7 et 11 de la loi du 15 octobre 1921 relative aux Mieux doués, le montant des subsides de l'État aux fonds communaux, intercommunaux et provinciaux des Mieux-doués est fixé pour l'exercice 1926 à 25 centimes par habitant : $7,466,000 \times 0.25 = 1,866,500$ francs. Pour l'année 1925, les subsides étaient fixés à raison de 20 centimes par habitant. Litt b (nouveau). — Crédit destiné à venir en aide aux enfants des familles nombreuses.
500,000	»	500,000	»	
1,000	»	1,000	»	
2,569,500	1,499,600	874,500	4,400	ART 29 (nouveau). — En 1925, un crédit de même importance a figuré aux dépenses exceptionnelles. Le concours colonial devant être organisé chaque année, il y a lieu d'inscrire ce crédit aux dépenses ordinaires.
AUGMENTATION. . fr.		869,900		
»	2,000	»	2,000	(²) Art. 29 de 1925. — Ce crédit est supprimé.
4,000	15,000	»	9,000	ART. 30. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'art. 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à fr. 6,000 » La diminution est donc en réalité de 5,000 » permise par les résultats connus et prévus.
4,000	15,000	»	11,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
31	»	REPORT. . . . fr.		
		Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités de résidence et de famille; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire		
		(Les fonctions de chargé de cours dans les Universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires)		
		<i>Université de Gand.</i>		
a.		Personnel définitif (situation en mai 1925) :		
		Administrateur-inspecteur	1	58,000
		Professeur-directeur des études (écoles techniques).	1	55,500
		Professeurs-inspecteurs des études (écoles techniques)	2	55,250 et 55,875
		Professeurs ordinaires et assimilés	62	24,000 à 52,600
		Professeurs extraordinaires	4	20,000 et 22,000
		Professeur ordinaire en disponibilité	1	950
		Bibliothécaire en chef assimilé aux professeurs et chargé de cours.	1	27,000
		Chargés de cours	55	5,250 à 25,500
		Répétiteurs	8	9,900 à 17,200
		Maître de topographie.	1	17,760
		Maître de dessin	1	9,000
		Bibliothécaires (deux), bibliothécaire-adjoint (un), chefs de travaux (sept), diplômés	10	4,950 à 18,500
		Chefs de travaux et conservateurs non diplômés	6	7,500 à 15,000
		Assistants.	21	6,500 à 9,250
		Aides-préparateurs.	14	1,800
		Aides de clinique	18	1,800
		Secrétaire du recteur	1	18,000
		Secrétaire de l'administrateur-inspecteur, comptable	1	18,000
		Conservateur général	1	10,800
		Rédacteurs ou assimilés	12	5,200 à 12,500
		Commis	5	4,000 à 6,400
		Appariteurs	2	7,000 à 8,200
		Préparateurs.	29	5,000 à 8,200
		Gardes-consignes	10	4,900 à 7,200
		Garçons de service	46	5,400 à 6,000
		TOTAL.	515	
		Augmentations provenant des mutations intervenues ou à intervenir pendant l'année 1925		55,886 67
		Augmentations exceptionnelles aux invalides par application de la loi du 21 juillet 1925.		7,800
		Augmentation devant résulter de l'application de la loi du 31 juillet 1925 (emploi des langues) pour la 5 ^e année, à partir de novembre 1925		49,400
		Charge probable afférente à l'exercice 1925		5,928,881 67
		Augmentation résultant, pour 1926, des nominations prévues ci-dessus		585,120 55
		Augmentation à résulter de la création de nouveaux cours		65,000
		Charge totale pour 1926.		4,573,002
b.		Personnel temporaire.		175,800
c.		Indemnité familiale		154,000
d.		Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en application des lois des 24 août 1920 et 31 juillet 1925		555,000
e.		Travaux extraordinaires		58,000
		Marge nécessaire		50,000
		TOTAL. fr.		5,167,802
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,000	15,000	»	11,000	
10,517,735	9,415,965	901,772	»	ART 51. — Causes de l'augmentation : a) La désignation de nouveaux chargés de cours, à l'Université de Gand, en application de la loi du 51 juillet 1925 (emploi des langues); b) L'institution d'une section du génie civil à l'Université de Liège et la réorganisation des cours de la Faculté technique de cette même Université; c) La création de nouveaux cours dans les Universités de Gand et de Liège; d) Les bonifications d'ancienneté aux agents invalides de guerre.
10,521,755	9,430,965	901,772	11,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	REPORT . . . fr.		
		<i>Université de Liège.</i>	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	SOMME TOTALE.
a.		Personnel définitif (situation en avril 1925) :			
		Administrateur-Inspecteur Professeur	1	54,000	54,000 »
		Professeurs ordinaires et assimilés	56	24,000 à 50,000	1,526,000 »
		Professeurs extraordinaires	7	20,000 à 22,000	148,000 »
		Bibliothécaire en chef chargé de cours	1	24,000	24,000 »
		Chargés de cours	54	2,000 à 22,500	668,770 »
		Répétiteurs	5	6,050 à 21,000	66,650 »
		Bibliothécaires (2), bibliothécaire-adjoint (1), chefs de tra- vaux (16), et conservateurs (2) diplômés	21	9,000 à 15,800	250,100 »
		Bibliothécaire-adjoint (1), chefs de travaux (4), et conserva- teurs (4) non diplômés	9	7,500 à 12,000	101,500 »
		Chef de bureau à l'école de commerce	1	5,200	5,200 »
		Assistants	45	6,500 à 10,000	552,750 »
		Aides-préparateurs	15	1,800	27,000 »
		Chefs de clinique	14	1,800	25,200 »
		Secrétaire de l'Administrateur-Inspecteur	1	10,500	10,500 »
		Secrétaire du Recteur	1	11,500	11,500 »
		Conservateur général	1	12,000	12,000 »
		Rédacteurs	7	5,550 à 9,000	45,500 »
		Commis	2	4,000 à 4,400	8,400 »
		Appariteurs	4	5,000 à 7,400	25,200 »
		Préparateurs	40	5,000 à 8,200	256,800 »
		Aide-pharmacien	1	4,900	4,900 »
		Gardes-consignes	10	4,150 à 5,700	53,150 »
		Garçons de service	50	3,400 à 5,700	219,500 »
		Aides-jardiniers	12	5,600 à 5,000	55,200 »
		Agents en disponibilité	6	600 à 6,000	19,149 »
		TOTAL	562		5,926,769 »
		Augmentations résultant des mutations intervenues et à intervenir pendant l'année 1925			56,940 »
		Augmentations exceptionnelles à accorder aux invalides de guerre			20,000 »
		Augmentation résultant des nominations à faire, à partir du 1 ^{er} octobre 1925 ensuite de la création d'une section du génie civil et de la réorganisation des écoles			22,000 »
		Charge probable pour 1925			4,005,709 »
		Augmentation à résulter, en 1926 des mutations normales			81,724 »
		Augmentation résultant de la création d'une section du génie civil et de la réorganisation de la faculté technique prévues ci-dessus			96,000 »
		Augmentation à résulter de la création de nouveaux cours			65,000 »
		Charge à prévoir pour 1926			4,248,455 »
b.		Personnel temporaire			195,000 »
c.		Indemnité de résidence			179,500 »
d.		Indemnité familiale			167,000 »
e.		Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en exécution des lois du 24 août 1920 et 31 juillet 1923			255,000 »
f.		Travaux extraordinaires et répétitions			55,000 »
g.		Marge nécessaire			50,000 »
		TOTALfr.			5,149,955 »
		A REPORTERfr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,321,735	9,430,965	901,772	11,000	
10,321,735	9,430,965	901,772	11,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
32	»	Subside à l'Université libre de Bruxelles	
33	»	Subside à l'Université catholique de Louvain	
34	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques; subsides pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (<i>y compris une somme de 575,180 francs en charge temporaire</i>). (Provisoirement et par dérogation à l'article 13 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article)	
35	a.	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. fr. 274,500 »	»
	b.	Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires. 15,500 »	»
36	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	
37	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers	
38	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury	
39	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers	
40	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	
(1)	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire-adjoint (<i>pour mémoire</i>)	
41	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	
(2)	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions (<i>pour mémoire</i>).	
		Accords intellectuels avec des pays étrangers :	
42	a.	Commissions prévues par ces accords : frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions; dépenses et frais divers fr. 17,500 »	»
	b.	Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange 100,000 »	»
(3)	»	Frais de publication du XXIV ^e Rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État (<i>pour mémoire</i>)	
			TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,521,755	9,430,963	901,772	11,000	ART. 54. <i>Charge permanente.</i> La charge permanente est en diminution de 6,017 francs.
2,000,000	2,000,000	»	»	<i>Charge temporaire.</i>
2,000,000	2,000,000	»	»	Le crédit de 470,760 francs, alloué en charge temporaire en 1925, disparaît. Il est remplacé par une autre charge temporaire de 575,180 francs, soit une augmentation de 102,420 francs; elle est demandée pour :
5,266,780	3,263,377	5,403	»	a) <i>Université de Gand :</i>
				1° l'installation d'un nouveau système de chauffage aux cliniques universitaires . . . fr. 140,000 »
				2° les transformations à apporter à l'Institut d'anatomie . . . 121,790 »
				3° l'aménagement des nouveaux locaux destinés aux écoles spéciales . . . 17,000 »
				b) <i>Université de Liège :</i>
290,000	360,000	»	70,000	1° l'outillage de l'Institut de mécanothérapie (deuxième crédit) . . . 12,835 »
				2° l'achèvement de l'outillage du Laboratoire de chimie industrielle (deuxième crédit) . . . 10,000 »
200,000	200,000	»	»	3° l'achèvement de l'outillage du Laboratoire d'électrochimie . . . 25,000 »
				4° l'outillage de la Clinique de stomatologie . . . 26,555 »
4,000	15,000	»	9,000	5° l'aménagement et l'outillage de la Clinique de pédiatrie . . . 125,000 »
				6° l'installation d'une nouvelle chaudière pour le chauffage des grandes serres de l'Institut botanique . . . 30,000 »
55,000	58,000	»	5,000	7° l'installation de l'éclairage électrique à l'Institut de zoologie . . . 40,000 »
				8° le renouvellement d'une partie de l'outillage de la Clinique obstétricale . . . 25,000 »
				TOTAL. . fr. 575,180 »
2,000	5,000	»	3,000	D'autre part, les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).
11,000	15,000	»	4,000	Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à . . . fr. 95,000 »
»	3,900	»	3,900	L'augmentation s'établit comme suit : $102,420 - (6,017 + 95,000) = 5,405$ francs.
21,000	30,000	»	9,000	ART. 55. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).
				Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à . . . fr. 10,000 »
»	42,000	»	42,000	Il y a donc en réalité une diminution de 60,000 francs, imposée par la situation financière du pays.
117,500	70,000	47,500	»	(¹) ART. 41 de 1925. — Ce crédit est supprimé.
				ART. 37. — Voir note-annexe.
				ART. 38. — Somme jugée suffisante pour 1926.
				ART. 39. — Voir note annexe.
				ART. 40. — Idem.
				ART. 41. — Idem.
				ART. 42. — Idem.
»	10,000	»	10,000	(²) ART. 45 de 1925. — Crédit transféré à l'article 14.
18,269,015	17,481,240	987,675	164,900	(³) ART. 45 de 1925. — Dépense périodique qui ne se renouvellera pas en 1926.
AUGMENTATION . . fr.		787,775		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE VI.																				
ENSEIGNEMENT MOYEN.																				
(1)	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitements du secrétaire, du biblio- thécaire et de l'expéditeur (pour mémoire). fr.																		
43	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil, indemnités aux membres et fonctionnaires appelés à prendre part à ses travaux; copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acqui- sition d'ouvrages. Frais divers																		
44	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité																		
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS ANNUELS</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>24,000</td><td>50,000</td><td>50,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur</td><td>4</td><td>22,000</td><td>28,000</td><td>94,000</td></tr><tr><td> </td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS		MONTANT de la dépense	minimum.	maximum.	Inspecteur général	1	24,000	50,000	50,000	Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur	4	22,000	28,000	94,000	
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS			MONTANT de la dépense															
		minimum.	maximum.																	
Inspecteur général	1	24,000	50,000	50,000																
Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur	4	22,000	28,000	94,000																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	3,025	»	3,025	(1) ART. 46 de 1925. — Ce crédit peut être supprimé en 1926.
6,000	15,000	»	9,000	ART. 45. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à fr. 2,000 La diminution est donc en réalité de fr. 7,000 Le crédit maintenu est suffisant pour couvrir la totalité des dépenses en 1926.
402,820	400,520	2,500	»	ART. 44. — Majoration entraînée par l'octroi d'augmentations réglementaires de traitement.
97,500	100,000	»	2,500	ART. 45. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 2,500
5,000	3,000	»	»	ART. 46. — Pour plus de précision, le libellé de cet article a été complété par la mention « indemnités aux huissiers et gens de service ».
509,320	521,545	2,500	14,525	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		Subsides (traitements, indemnités, etc.) :	
	a.	Aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881).	fr. 10,617,615 »
	b.	Aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881).	16,561,844 »
47	c.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). Subventions à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens et qui se trouvent dans une position malheureuse. Indemnité de naissance.	85,000 »
	d.	Traitements des membres du personnel des établissements d'instruction moyenne chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. . .	30,000 »
	e.	Traitements du personnel intérimaire dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes.	964,800 »
	f.	Traitements de disponibilité.	260,000 »
	g.	Part contributive du Département dans les indemnités allouées à l'intervention du Ministère de l'Agriculture aux titulaires du cours élémentaire d'agronomie dans les établissements d'instruction moyenne de l'État.	10,000 »
(4)	»	Bourses aux élèves des athénées royaux et de l'école moyenne de l'État à Malmedy. Bourses de voyage et cours de perfectionnement en faveur des professeurs de langues modernes (<i>pour mémoire</i>).	»
48	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes.	fr. 359,460 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé. . .	540 »
(2)	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État (<i>pour mémoire</i>).	
49	»	Souscriptions et acquisitions. Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage; achats divers. Prix spécial du Gouvernement.	
(3)	»	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage; achats divers. Subside à la Fédération de l'enseignement moyen pour l'aider à couvrir les frais d'impression de l'Annuaire du personnel (<i>y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire</i>) (<i>pour mémoire</i>).	
50	»	Musée pédagogique de l'enseignement moyen : traitement d'attente du secrétaire-comptable. .	
TOTAL DU CHAPITRE VI			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
509,320	521,545	2,300	14,525	ART. 47. — L'augmentation est nécessaire pour assurer le service ordinaire des établissements d'instruction moyenne de l'État. Elle se répartit comme il suit : a) <i>Athénées royaux</i> : Augmentations réglementaires de traitement . . . fr. 138,930 Emplois nouveaux . . . 42,480 Garantie de situation en faveur des Secrétaires trésoriers (*) . . . 39,600 b) <i>Écoles moyennes</i> : Augmentations réglementaires de traitement . . . 207,242 Organisation de classes latines dans les écoles moyennes pour garçons . . . 205,200 Organisation de classes latines dans les écoles moyennes pour filles . . . 148,200 Garantie de situation en faveur des Secrétaires trésoriers (*) . . . 152,400 Emplois nouveaux (y compris l'organisation d'une école moyenne pour filles, à Menin) . . . 123,730 c) Indemnités de naissance (dépense nouvelle), article 25 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1924 . . . 45,000 d) Traitements de disponibilité. Transfert, à concurrence de 190,000 francs, de l'article 54 de 1925 (supprimé) (**) . . . 260,000 TOTAL . fr. 1,362,782 A défalquer : Emplois supprimés . . . fr. 60,264 Economie réalisée par la mise à la pension de certains agents . . . 167,670 Suppression du traitement et des frais de voyage d'une conférencière . . . 11,600 239,534 RESTE en plus . . fr. 1,123,248 Litt. g) Les rémunérations accordées aux personnes chargées du cours élémentaire d'agronomie dans les établissements d'instruction moyenne de l'État sont supportées par moitié par le Budget des Sciences et des Arts et par le Budget de l'Agriculture. En vue de simplifier le paiement de ces indemnités, le Département de l'Agriculture a été chargé d'en assumer seul la liquidation. (*) La partie mobile du traitement garantie aux Secrétaires trésoriers en vertu de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1924, était imputée sur le chapitre des dépenses exceptionnelles (article 156 de 1925). Elle devient une dépense ordinaire à rattacher au présent article. (**) La différence en plus de 70,000 francs résulte du relèvement des traitements d'attente qui doivent être mis en rapport avec les traitements fixés par l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1924. D'après le nouveau règlement de mise en disponibilité, les traitements d'attente sont payés par les agents comptables chargés de liquider les traitements d'activité, d'où le transfert de la dépense en question au présent article. (4) ART. 52 de 1925. — La mise à exécution de la loi du 15 octobre 1921 sur les Fonds des Mieux-Doués permet la suppression de cet article. (5) ART. 54 de 1925. — Crédit transféré à l'article 47. ART. 49 — Fusion des articles 55 et 56 de 1925. — Le total de ces crédits, soit 27,100 francs, peut, grâce à cette fusion, être réduit à 25,000 francs pour 1926. (6) ART. 56 de 1925. — (Voir art. 49 ci-dessus.)
28,529,257	27,406,009	1,123,248	"	
"	49,900	"	49,900	
560,000	360,000	"	"	
"	190,000	"	190,000	
25,000	20,400	4,600	"	
"	6,700	"	6,700	
436	436	"	"	
29,424,015	28,554,990	1,130,148	261,125	
AUGMENTATION. . fr.		869,023		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
CHAPITRE VII.																																									
ENSEIGNEMENT NORMAL.																																									
(1)	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : traitements des secrétaires, du bibliothécaire et de l'expéditeur (<i>pour mémoire</i>).																																							
51	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : frais de route et de séjour aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers																																							
52	»	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités de résidence et familiale																																							
		<table border="1" data-bbox="911 1240 1305 1688"> <thead> <tr> <th data-bbox="922 1256 995 1317">NOMBRE d'agents.</th><th data-bbox="1043 1256 1161 1317">TRAITEMENTS par an.</th><th data-bbox="1209 1256 1294 1317">MONTANT de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="954 1346 965 1368">5</td><td data-bbox="1023 1346 1161 1368">21,000 à 27,000</td><td data-bbox="1225 1346 1278 1368">127,000</td></tr> <tr> <td data-bbox="954 1379 965 1402">2</td><td data-bbox="1023 1379 1161 1402">12,000 à 27,000</td><td data-bbox="1225 1379 1278 1402">58,000</td></tr> <tr> <td data-bbox="954 1413 965 1435">7</td><td data-bbox="1066 1413 1118 1435">5,000</td><td data-bbox="1225 1413 1278 1435">21,000</td></tr> <tr> <td data-bbox="943 1447 976 1469">TOTAL . . .</td><td data-bbox="943 1447 976 1469">14</td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="368 1346 900 1368">Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales</td><td data-bbox="1225 1346 1278 1368">127,000</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="368 1379 900 1402">Inspectrices des écoles normales</td><td data-bbox="1225 1379 1278 1402">58,000</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="368 1413 900 1435">Inspecteurs spéciaux.</td><td data-bbox="1225 1413 1278 1435">21,000</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="368 1514 900 1536">Indemnité de résidence</td><td data-bbox="1225 1514 1278 1536">5,000</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="368 1547 900 1570">Indemnité familiale</td><td data-bbox="1225 1547 1278 1570">5,640</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="368 1581 900 1603">Disponibilité</td><td data-bbox="1225 1581 1278 1603">5,860</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="368 1615 900 1637">Augmentations de traitement</td><td data-bbox="1225 1615 1278 1637">8,000</td></tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="999 1648 1161 1671">TOTAL . . . fr.</td><td data-bbox="1209 1648 1273 1671">206,500</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	5	21,000 à 27,000	127,000	2	12,000 à 27,000	58,000	7	5,000	21,000	TOTAL . . .	14		Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales		127,000	Inspectrices des écoles normales		58,000	Inspecteurs spéciaux.		21,000	Indemnité de résidence		5,000	Indemnité familiale		5,640	Disponibilité		5,860	Augmentations de traitement		8,000	TOTAL . . . fr.		206,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																							
5	21,000 à 27,000	127,000																																							
2	12,000 à 27,000	58,000																																							
7	5,000	21,000																																							
TOTAL . . .	14																																								
Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales		127,000																																							
Inspectrices des écoles normales		58,000																																							
Inspecteurs spéciaux.		21,000																																							
Indemnité de résidence		5,000																																							
Indemnité familiale		5,640																																							
Disponibilité		5,860																																							
Augmentations de traitement		8,000																																							
TOTAL . . . fr.		206,500																																							
53	»	Frais de voyage de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales, du fonctionnaire chargé de l'inspection des économats des écoles normales, de son adjoint et d'un inspecteur principal de l'hygiène																																							
		A REPORTER. . . . fr.																																							

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	5,400	•	3,400	(4) Art. 58 de 1925. — Ce crédit est supprimé.
5,000	20,000	•	15,000	Art. 54. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 5 000 » La diminution est donc en réalité de fr. 10,000 » Elle est permise par les résultats connus et prévus à ce jour.
206,500	206,500	•	•	
70,700	85,500	•	12,800	Art. 55. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 12,800 -
282,200	515,100	•	50,900	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------

					REPORT. . . . fr.	
	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. fr. 469,500 »				
54			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	
		Inspecteurs diocésains principaux	9	13,500	121,500	
		Inspecteurs diocésains	29	12,000	348,000	
		TOTAL	38		469,500	
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. fr. 1,000 »				
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. fr. 6,252,100 »				
		Ecoles normales primaires et gardiennes et écoles d'application :	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	MONTANT de la dépense.
		Directeurs et directrices	16	12,000 à 18,000	5,400 à 5,800	260,000
		Économes.	16	7,400 à 12,000	1,480 à 1,780	200,000
		Professeurs et régents	271	7,500 à 17,000	"	2,900,000
		Surveillants et maitresses d'études	83	4,800 à 11,000	960 à 1,380	614,500
		Instituteurs et institutrices	102	4,800 à 11,000	"	835,200
		Gens de service.	44	salair régional. 3,400 à 6,500	"	236,800
		Sections normales moyennes :				
		Directeurs et directrices	6	3,000 à 4,500	5,300 à 4,800	30,000
		Économes.	6	1,200 à 10,800	"	18,000
55		Régents, régentes et professeurs.	148	500 à 800 francs par heure de cours hebdomadaire.	"	387,400
		Maitres et maitresses d'études.	14	1,500 à 9,000	960 à 1,380	85,600
		Gens de service.	3	400	"	1,200
		Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires				350,000
		Indemnité de résidence				5,500
		Indemnité familiale.				110,100
		TOTAL	709		A REPORTER. fr.	6,252,100

A REPORTER. . . . fr. 6,252,100

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		Augmentation	Diminution.	
282,200	313,100	»	30,900	
470,500	470,860	•	360	ART. 54. — Les résultats connus et prévus permettent cette réduction.
6,370,500	6,715,000	»	342,500	ART. 55. — Le crédit demandé pour 1925 a été surévalué.
7,123,200	7,496,960	»	373,760	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr. 6,252,100 »
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements nor- maux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application . . .	125,000 »
	c.	Subsides alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application	15,400 »
		TOTAL. . . .	fr. 6,370,500 »
56	a	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes; 2° pour les instituteurs et institu- trices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Subsides aux sociétés d'art et d'archéologie pour l'organisation des cours normaux à l'intention du personnel enseignant et organisation des examens spéciaux subséquents. Frais divers. fr.	152,000 »
	b	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes; frais des jurys de sortie dans les mêmes établis- sements, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers	281,000 »
57	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application	
58	»	Subsides destinés à couvrir les frais occasionnés par les distributions de prix et les voyages de fin d'année des élèves des écoles d'application.	
59	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	
60	»	Frais des conférences des instituteurs	
61	a	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique de 1919, du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, com- munales ou privées) et des écoles d'application y annexées	fr. 5,760,000 »
	b	Indemnité aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines bran- ches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire.	140,000 »
		A REPORTER	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,125,200	7,496,960	»	375,760	
433,000	445,000	»	10,000	ART. 56. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 10,000 »
1,575,000	1,525,000	50,000	»	ART. 57. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 nouveau. Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 28,000 » Il y a donc en réalité une augmentation de 75,000 » résultant de la mise en service de nouveaux locaux.
19,000	»	19,000	»	ART. 58 (nouveau). — L'Administration se propose de remplacer, dans certains cas, les distributions de prix aux élèves des écoles d'application, annexées aux écoles normales de l'Etat, par des voyages de fin d'année.
500,000	2,025,000	»	1,525,000	Il est à remarquer que les livres de prix distribués jusqu'à présent étaient payés sur le crédit de l'article 57. La mesure préconisée n'entraînera aucun supplément de dépense.
408,000	408,000	»	»	ART. 59. — L'augmentation du fonds des Mieux-doués (art. 28, litt. a) et l'octroi de subsides aux enfants des familles nombreuses (art. 28, litt. b nouveau), permettent cette diminution.
5,900,000	5,640,000	260,000	»	ART. 61. — Majoration résultant des augmentations périodiques à accorder, au 1 ^{er} janvier 1926, aux professeurs des écoles normales agréées.
15,958,200	15,537,960	529,000	1,908,760	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT. . . . fr.																				
62	»	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités																				
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Directeur-adjoint</td><td>1</td><td>780</td><td>780</td></tr><tr><td>Conservatrice</td><td>1</td><td>12,000</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Concierge-surveillant.</td><td>1</td><td>7,500</td><td>7,500</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>5</td><td></td><td>20,280</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Directeur-adjoint	1	780	780	Conservatrice	1	12,000	12,000	Concierge-surveillant.	1	7,500	7,500	TOTAL.	5		20,280
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																			
Directeur-adjoint	1	780	780																			
Conservatrice	1	12,000	12,000																			
Concierge-surveillant.	1	7,500	7,500																			
TOTAL.	5		20,280																			
65	»	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger																				
	a.	Publications intéressant l'instruction normale ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales fr. 50,000 »																				
64	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux ; achat de collections et d'appareils ; meubles ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 35,000 »																				
65	»	Subsides à accorder aux chefs des écoles normales primaires, des sections normales moyennes et des sections normales gardiennes de l'État, pour couvrir une partie des frais occasionnés par les excursions scolaires																				
66	»	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal																				
67	»	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'Etat, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille																				
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.																				

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,958,200	15,557,960	329,000	1,908,760	
20,280	20,280	»	»	
9,500	40,000	»	500	ART. 63. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'art. 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à . . . fr. 500
85,000	161,200	»	76,200	ART. 64. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'art. 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à . . . fr. 40,000 La diminution est donc en réalité de . . . fr. 56,200 Elle est due à une meilleure coordination des diverses bibliothèques.
22,000	»	22,000	»	ART. 65 (nouveau). — Les excursions scolaires sont prescrites par les règlements. A raison du coût élevé des voyages, les excursions en cause deviendront presque impossibles si l'Etat n'intervient pas, pour une part, dans les frais d'organisation.
5,000	5,000	»	»	
5,000	5,000	»	2,000	ART. 67. — Somme jugée suffisante pour 1926.
14,102,980	15,759,440	551,000	1,987,460	
DIMINUTION. . fr.		1,636,460		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,162,500	3,297,800	»	135,500	ART. 68. — Le crédit pour 1926 a été établi en tenant compte du barème général du 1^{er} décembre 1924 et des augmentations réglementaires à accorder au 1^{er} janvier 1926 et au 30 juin suivant. La diminution de crédit provient, entre autres, de la suppression, en 1925, d'un ressort et d'un canton scolaires, réduction absorbée en partie par la création d'un poste d'inspectrice des travaux féminins (Eupen Malmedy). Il n'existe plus d'inspecteurs des 4^e degrés; le libellé a été modifié en conséquence.
793,900	904,100	»	110,200	ART. 69. — Le crédit pour 1926 a été établi d'après les taux des indemnités fixés par l'arrêté royal du 25 septembre 1925. La somme prévue pour les inspecteurs généraux a été portée à 5,000 francs pour la mettre en concordance avec la dépense réelle prévue. Les inspecteurs des 4^{es} degrés ayant été supprimés, il n'y a plus lieu de maintenir au budget un crédit spécial. Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 90,000 » La diminution est donc en réalité de 20,200 » Elle est due à la réorganisation de l'inspection scolaire, notamment dans la province de Hainaut.
3,956,200	4,201,900	»	245,700	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICE
		REPORT. . . . fr.
(1)	»	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection scolaire atteints par des malheurs de famille (<i>pour mémoire</i>).
(2)	»	Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire (<i>pour mémoire</i>)
70	»	Délivrance du certificat d'études primaires; frais divers
	a	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables. fr. 228,125,000 »
71	b.	Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire 625,000 »
(3)	»	Subside à l'école primaire supérieure pour jeunes filles dite « Ecole des pères de famille », à Ixelles, 111, rue du Trône (<i>pour mémoire</i>).
72	»	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliseul (province de Luxembourg), pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'État s'est engagé à intervenir
73	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance)
74	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptés et adoptables, en congé pour cause de maladie; frais à résulter du contrôle médical des agents en congé pour maladie
75	»	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés, et d'institutrices gardiennes
76	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial
77	»	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes
78	»	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions.
79	»	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire (y compris l'achat des billets forfaitaires)
(4)	»	Subsides aux œuvres organisées pour la distribution de vêtements et chaussures aux enfants nécessiteux des écoles communales, adoptées ou adoptables (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFERENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,956,200	4,201,900	»	245,700	
»	3,000	»	3,000	(1) ART. 76 de 1925. — Le nouveau libellé de l'article 13 permet la suppression de cet article.
»	17,500	»	17,500	(2) ART. 77 de 1925. — Il n'y aura pas de session du jury d'examen en 1926.
100,000	400,000	»	300,000	ART. 70. — Cette somme est jugée suffisante pour 1926. Les certificats ne seront plus délivrés qu'aux élèves des 4 ^e degrés
228,750,000	235,975,108	»	7,225,108	ART. 71. — Pour les certificats spéciaux, il y a majoration de 175,000 francs, mais pour les traitements, le crédit peut être diminué de 7,400,108 francs. Cette différence provient de ce que les prévisions pour 1925 avaient été surévaluées.
»	20,000	»	20,000	(5) ART. 80 de 1925. — Le subside ne se justifie plus : l'établissement sera repris par la commune d'Ixelles.
1,109.20	7,741	»	6,631 80	ART. 72. — La charge pour la commune de Marche-lez-Écausines s'est éteinte en 1925.
70,000	100,000	»	30,000	ART. 75. — Somme jugée suffisante pour 1926.
1,800,000	1,600,000	200,000	»	ART. 74. — La dépense pour 1924 est d'environ 1,700,000 francs, se décomposant comme il suit : 1,600,000 francs pour les dépenses normales; 100,000 francs pour la péréquation (2 ^e semestre). Il y a donc lieu de prévoir pour 1926 : 1,600,000 + 200,000 = 1,800,000 francs.
1,600,000	1,700,000	»	100,000	
45,000	45,000	»	»	ART. 75. — Les résultats connus et prévus permettent cette diminution.
300,000	600,000	»	300,000	ART. 77. — La fréquentation des écoles professionnelles permet de diminuer ce crédit.
5,000	5,000	»	»	
28,000	43,000	»	15,000	ART. 79. — Somme jugée suffisante pour 1926.
»	50,000	»	50,000	(4) ART. 89 de 1925. — Le crédit est supprimé, cette charge incombant aux communes et aux comités privés.
236 655,309 20	244,768,249	200,000	8,312,939 80	
DIMINUTION . . fr.		8,112,939 80		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
80	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés fr. 510,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des Beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses 27,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 25,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 45,500 »
81		Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge (<i>y compris une somme de 20,500 francs en charge temporaire</i>)
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
82		Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel
85		Musée royal des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel, de matériel et des acquisitions
84		Institut supérieur des Arts décoratifs: personnel
85		Institut supérieur des Arts décoratifs: locaux et matériel
86		Académies et écoles de dessin: subsides, acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement
87		Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles
88		Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
89		Bourses d'études et subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études
90	a.	Grands concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pensions des lauréats (<i>y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire</i>). fr. 50,000 »
	b.	Frais d'organisation du concours de sculpture de 1926. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire; divers 15,000 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS		CRÉDITS		DIFFERENCES		Observations.
demandés	alloués					
POUR L'EXERCICE	POUR L'EXERCICE					
1926	1925.	AUGMENTATION.	DIMINUTION			
407,500	407,500	»	»	ART. 80. — Le libellé du litt. a a été modifié pour étendre les limites fixées précédemment pour l'acquisition des œuvres d'art.		
170,000	149,500	20,500	»	ART. 81. — La charge temporaire de 20,500 francs est destinée à faire face aux dépenses nécessitées par l'organisation et l'inauguration du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et par l'organisation d'une exposition des Beaux-Arts à Londres.		
430,625	422,625	8,000	»	ART. 82. — Il y a lieu de créer un atelier de marine à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, dont coût : 8,000 francs pour l'Etat.		
249,580	240,580	9,000	»	ART. 85. — Nomination d'un Conservateur-adjoint au Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers; part d'intervention de l'Etat.		
52,800	»	52,800	»	ART. 84 et 85 (nouveaux). — Ces crédits sont demandés pour permettre l'organisation, à partir du 1 ^{er} janvier 1926, d'un Institut supérieur des Arts décoratifs.		
125,000	»	125,000	»	Des instituts de l'espèce existent dans la plupart des pays d'Europe; ils constituent le degré supérieur de l'étude technique des arts décoratifs; ils forment des dessinateurs et créateurs de modèles pour les métiers d'art, des professeurs pour ces métiers, des conseillers artistiques pour l'industrie.		
450,000	450,000	»	»	Le principe de cette dépense avait été admis au Budget pour l'exercice 1925.		
27,400	27,900	»	500	ART. 87. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).		
1,000	1,000	»	»	Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 500		
25,000	25,000	»	»	ART. 89. — Le libellé est complété par les mots : « Bourses d'études » pour permettre la réglementation de l'octroi de bourses à de jeunes artistes.		
65,000	65,000	»	»	ART. 90. — Le maintien de la charge temporaire de 20.000 francs se justifie par le fait que cette somme doit assurer le paiement de la pension des lauréats des concours, allouée sous le régime antérieur à l'arrêté royal du 3 septembre 1921.		
2 005,905	1 789,105	215,300	500			

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																										
		REPORT. . . . fr.																																																																																																																																																										
		Musées royaux et musée Wiertz.																																																																																																																																																										
91	»	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Per- sonnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance																																																																																																																																																										
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Conservateur en chef</td><td>1</td><td>24,000 »</td><td>50,000 »</td><td>26,000 »</td><td rowspan="14">410,250 »</td></tr><tr><td>Conservateur</td><td>1</td><td>19,000 »</td><td>22,500 »</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Conservateurs-adjoints</td><td>2</td><td>18,000 »</td><td>20,000 »</td><td>58,000 »</td></tr><tr><td>Attaché.</td><td>1</td><td>8,500 »</td><td>16,750 »</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td>Comptable</td><td>1</td><td>4,500 »</td><td>11,500 »</td><td>9,000 »</td></tr><tr><td>Dactylographes</td><td>2</td><td>4,000 »</td><td>8,700 »</td><td>11,200 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>4,000 »</td><td>11,000 »</td><td>4,400 »</td></tr><tr><td>Préparateurs</td><td>2</td><td>4,000 »</td><td>11,000 »</td><td>11,600 »</td></tr><tr><td>Brigadiers</td><td>2</td><td>4,400 »</td><td>8,100 »</td><td>15,000 »</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>54</td><td>5,800 »</td><td>7,500 »</td><td>187,500 »</td></tr><tr><td>Cireurs.</td><td>11</td><td colspan="2">Salaire journalier. 7 à 10 francs.</td><td>51,000 »</td></tr><tr><td>Concierges-surveillants</td><td>2</td><td>5,800 »</td><td>6,500 »</td><td>10,650 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>2</td><td colspan="2">Salaire journalier. 10 francs.</td><td>6,050 »</td></tr><tr><td>Cireur-concierge</td><td>1</td><td>5,800 »</td><td>6,500 »</td><td>6,050 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL. . . . fr.</td><td>65</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Indemnité de résidence</td><td>50,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Indemnité familiale</td><td>18,055 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Augmentations de traitements</td><td>9,500 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Manœuvres d'extinction d'incendie</td><td>1,600 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Secours, maladies et naissances, etc.</td><td>2,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Heures supplémentaires pour l'arrangement des salles du Musée</td><td>2,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Frais d'étude des collections (voyages, etc.) et indemnités aux rédacteurs des catalogues</td><td>4,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">Cours d'art et d'archéologie</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3">TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.</td><td>487,405 »</td></tr><tr><td>92</td><td>»</td><td colspan="5">Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz : matériel et acquisitions; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus, (en ce compris une subvention à la Caisse du Musée)</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="5">A REPORTER fr.</td></tr></table>					NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MAXIMUM.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Conservateur en chef	1	24,000 »	50,000 »	26,000 »	410,250 »	Conservateur	1	19,000 »	22,500 »	21,000 »	Conservateurs-adjoints	2	18,000 »	20,000 »	58,000 »	Attaché.	1	8,500 »	16,750 »	15,000 »	Comptable	1	4,500 »	11,500 »	9,000 »	Dactylographes	2	4,000 »	8,700 »	11,200 »	Commis	1	4,000 »	11,000 »	4,400 »	Préparateurs	2	4,000 »	11,000 »	11,600 »	Brigadiers	2	4,400 »	8,100 »	15,000 »	Surveillants	54	5,800 »	7,500 »	187,500 »	Cireurs.	11	Salaire journalier. 7 à 10 francs.		51,000 »	Concierges-surveillants	2	5,800 »	6,500 »	10,650 »	Nettoyeuses	2	Salaire journalier. 10 francs.		6,050 »	Cireur-concierge	1	5,800 »	6,500 »	6,050 »	TOTAL. . . . fr.		65						Indemnité de résidence			50,000 »			Indemnité familiale			18,055 »			Augmentations de traitements			9,500 »			Manœuvres d'extinction d'incendie			1,600 »			Secours, maladies et naissances, etc.			2,000 »			Heures supplémentaires pour l'arrangement des salles du Musée			2,000 »			Frais d'étude des collections (voyages, etc.) et indemnités aux rédacteurs des catalogues			4,000 »			Cours d'art et d'archéologie			10,000 »			TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.			487,405 »	92	»	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz : matériel et acquisitions; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus, (en ce compris une subvention à la Caisse du Musée)							A REPORTER fr.				
NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MAXIMUM.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																																																								
Conservateur en chef	1	24,000 »	50,000 »	26,000 »	410,250 »																																																																																																																																																							
Conservateur	1	19,000 »	22,500 »	21,000 »																																																																																																																																																								
Conservateurs-adjoints	2	18,000 »	20,000 »	58,000 »																																																																																																																																																								
Attaché.	1	8,500 »	16,750 »	15,000 »																																																																																																																																																								
Comptable	1	4,500 »	11,500 »	9,000 »																																																																																																																																																								
Dactylographes	2	4,000 »	8,700 »	11,200 »																																																																																																																																																								
Commis	1	4,000 »	11,000 »	4,400 »																																																																																																																																																								
Préparateurs	2	4,000 »	11,000 »	11,600 »																																																																																																																																																								
Brigadiers	2	4,400 »	8,100 »	15,000 »																																																																																																																																																								
Surveillants	54	5,800 »	7,500 »	187,500 »																																																																																																																																																								
Cireurs.	11	Salaire journalier. 7 à 10 francs.		51,000 »																																																																																																																																																								
Concierges-surveillants	2	5,800 »	6,500 »	10,650 »																																																																																																																																																								
Nettoyeuses	2	Salaire journalier. 10 francs.		6,050 »																																																																																																																																																								
Cireur-concierge	1	5,800 »	6,500 »	6,050 »																																																																																																																																																								
TOTAL. . . . fr.		65																																																																																																																																																										
		Indemnité de résidence			50,000 »																																																																																																																																																							
		Indemnité familiale			18,055 »																																																																																																																																																							
		Augmentations de traitements			9,500 »																																																																																																																																																							
		Manœuvres d'extinction d'incendie			1,600 »																																																																																																																																																							
		Secours, maladies et naissances, etc.			2,000 »																																																																																																																																																							
		Heures supplémentaires pour l'arrangement des salles du Musée			2,000 »																																																																																																																																																							
		Frais d'étude des collections (voyages, etc.) et indemnités aux rédacteurs des catalogues			4,000 »																																																																																																																																																							
		Cours d'art et d'archéologie			10,000 »																																																																																																																																																							
		TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.			487,405 »																																																																																																																																																							
92	»	Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz : matériel et acquisitions; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus, (en ce compris une subvention à la Caisse du Musée)																																																																																																																																																										
		A REPORTER fr.																																																																																																																																																										

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,005,905	1,789,105	215,300	500	
487,405	487,405	»	»	
409,500	425,700	»	16,400	
2,900,608	2,702,208	215,300	16,900	ART. 91. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925, s'élevait à fr. 16,400.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
93	•	REPORT fr.			
		Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,900,608	2,702,208	218,300	16,900	
851,655	851,655	•	•	
3,752,241	3,553,841	218,500	16,900	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																			
		REPORT. . . . fr																																			
94	»	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions, y compris une subvention à la Caisse des Musées. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des Musées. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses																																			
95	»	Château de Mariemont : personnel																																			
		<table> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS</th><th>MONTANT de la dépense</th></tr> <tr> <td>1</td><td>19,000 à 22,500</td><td>21,000</td></tr> <tr> <td>5</td><td>3,400 à 6,500</td><td>21,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,400 à 5,900</td><td>5,600</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,400</td><td>2,400</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,400 à 5,000</td><td>5,600</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>1,560</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>1,000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>500</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>1,200</td></tr> <tr> <td>TOTAL . . .</td><td>9</td><td>56,560</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense	1	19,000 à 22,500	21,000	5	3,400 à 6,500	21,500	1	3,400 à 5,900	5,600	1	2,400	2,400	1	3,400 à 5,000	5,600			1,560			1,000			500			1,200	TOTAL . . .	9	56,560		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense																																			
1	19,000 à 22,500	21,000																																			
5	3,400 à 6,500	21,500																																			
1	3,400 à 5,900	5,600																																			
1	2,400	2,400																																			
1	3,400 à 5,000	5,600																																			
		1,560																																			
		1,000																																			
		500																																			
		1,200																																			
TOTAL . . .	9	56,560																																			
96	»	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation																																			
97	»	Château de Gacsbeek : personnel																																			
		<table> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1</td><td>19,000 à 22,500</td><td>21,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td rowspan="4">fr. 1,50 à 2,50 par heure. Salaire régional.</td><td>3,400</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,400</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,400</td></tr> <tr> <td>2</td><td>6,800</td></tr> <tr> <td>1</td><td rowspan="2">Salaire journa- lier : 7 à 10 fr</td><td>3,400</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,600</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>8,000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>2,000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>1,000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>2,160</td></tr> <tr> <td>TOTAL . . .</td><td>9</td><td>61,760</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.	1	19,000 à 22,500	21,000	1	fr. 1,50 à 2,50 par heure. Salaire régional.	3,400	1	3,400	1	3,400	2	6,800	1	Salaire journa- lier : 7 à 10 fr	3,400	1	5,600			8,000			2,000			1,000			2,160	TOTAL . . .	9	61,760
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS	MONTANT de la dépense.																																			
1	19,000 à 22,500	21,000																																			
1	fr. 1,50 à 2,50 par heure. Salaire régional.	3,400																																			
1		3,400																																			
1		3,400																																			
2		6,800																																			
1	Salaire journa- lier : 7 à 10 fr	3,400																																			
1		5,600																																			
		8,000																																			
		2,000																																			
		1,000																																			
		2,160																																			
TOTAL . . .	9	61,760																																			
		A REPORTER. . . . fr.																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,752,241	3,535,841	215,500	16,900	
418,000	420,500	"	2,500	ART. 94. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à 21,000 La charge temporaire de 2,000 francs disparaît. D'autre part, la charge permanente est augmentée de 20,500 fr. pour : 1° couvrir les frais de chauffage, dont l'évaluation était insuffisante en 1925; 2° acquérir des livres dont on ne peut différer l'achat sans compromettre la vie intellectuelle des Musées et sans provoquer des vides qu'il ne serait pas possible de combler par la suite. ART. 95. — Majoration résultant des augmentations périodiques à accorder à partir du 1^{er} janvier 1926.
56,560	50,255	6,125	"	
20,900	21,800	"	900	ART. 96. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à . . . fr. 200 " La diminution est donc en réalité de . . . fr. 700 " provenant de la baisse du prix du charbon. ART. 97. — L'établissement de propositions budgétaires plus précises permet une diminution de 2,108 francs.
61,760	65,868	"	2,108	
4,289,261	4,090,244	221,425	22,408	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

N° UMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
		REPORT. . . . fr.																														
98	»	Château de Gaesbeck : matériel et frais de conservation																														
99	»	Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel																														
		<table> <tr> <th data-bbox="997 770 1066 819">NOMBRE d'agents.</th><th data-bbox="1086 786 1193 808">TRAITEMENTS.</th><th data-bbox="1219 770 1310 819">MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>4</td><td>3,400 à 6,500</td><td>21,800</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,400 à 5,900</td><td>4,050</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1 70 à 2,50 salaire rég. par h.)</td><td>5,050</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1,700 à 2,000</td><td>5,700</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,800</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,720</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,000</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>3,900</td></tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL. . . .</td><td>51,020</td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	4	3,400 à 6,500	21,800	1	3,400 à 5,900	4,050	1	1 70 à 2,50 salaire rég. par h.)	5,050	2	1,700 à 2,000	5,700			3,800			3,720			3,000			3,900	TOTAL. . . .		51,020
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																														
4	3,400 à 6,500	21,800																														
1	3,400 à 5,900	4,050																														
1	1 70 à 2,50 salaire rég. par h.)	5,050																														
2	1,700 à 2,000	5,700																														
		3,800																														
		3,720																														
		3,000																														
		3,900																														
TOTAL. . . .		51,020																														
100	»	Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier ; publications, bibliothèque, chauffage et éclairage (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)																														
101	»	Subvention au Fonds Commun des Musées de l'État. (Arrête royal du 7 juillet 1924).																														
		<i>Monuments publics.</i>																														
102	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; part d'intervention de l'Etat dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu ; médailles à consacrer aux événements mémorables																														
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>																														
	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments fr. 63,000 »																														
103	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux 12,000 »																														
104	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations (y compris une somme de 60,000 francs en charge temporaire).																														
		A REPORTER. . . . fr.																														

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,289,261	4,090,244	221,425	22,408	ART. 98. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 40 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 4,000 La charge temporaire de 7,000 francs, allouée en 1925, devient permanente. Cette somme permettra de faire face : 1° aux frais d'organisation du Musée proprement dit et des visites; 2° à l'entretien et à la décoration de la cour d'honneur; 3° à l'augmentation des frais de chauffage par suite de la remise en état de l'ancien calorifère; 4° à l'entretien du matériel de protection contre l'incendie; 5° à l'achat de photographies des collections et de séries de cartes vues. ART. 99. — La diminution de 7,808 francs est la conséquence de l'établissement de propositions budgétaires plus précises et de la réduction de traitement d'un agent en disponibilité.
27,600	31,600	"	4,000	
54,020	58,528	"	7,508	
13,000	11,500	1,500	"	ART. 100. — La revision de la charge permanente autorise une réduction de 1,000 francs. Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I., seront imputées en 1926 à charge de l'article 40 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 800 La charge temporaire de 3,000 francs est destinée à l'achat d'uniformes pour les surveillants.
228,000	228,000	"	"	
50,000	50,000	"	"	
75,000	75,000	"	"	ART. 104. — La charge temporaire de 60,000 francs est maintenue : la part d'intervention de l'État dans les frais de restauration de la Tour de Saint-Rombaut, à Malines, est échelonnée sur plusieurs exercices.
210,000	210,000	"	"	
4,943,881	4,754,872	222,925	33,916	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																											
		REPORT. . . . fr.																																																											
105	»	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité.																																																											
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MINIMUM.</th><th>MAXIMUM.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire.</td><td>1</td><td>10,500 »</td><td>18,000 »</td><td>16,500 »</td></tr><tr><td>Secrétaire-adjoint</td><td>1</td><td>4,500 »</td><td>14,500 »</td><td>12,000 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2</td><td>4,300 »</td><td>11,000 »</td><td>15,200 »</td></tr><tr><td>Dactylographe</td><td>1</td><td>»</td><td>8,700 »</td><td>7,650 »</td></tr><tr><td>Messenger</td><td>1</td><td>3,400 »</td><td>5,500 »</td><td>4,150 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>»</td><td>2,200 »</td><td>2,200 »</td></tr><tr><td>Indemnité familiale</td><td></td><td></td><td></td><td>4,080 »</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td></td><td></td><td></td><td>2,875 »</td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires</td><td></td><td></td><td></td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>Indemnités pour maladie, décès, naissance, etc.</td><td></td><td></td><td></td><td>2,500 »</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>7</td><td></td><td>fr.</td><td>72,655 »</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MAXIMUM.	MONTANT de la dépense.	Secrétaire.	1	10,500 »	18,000 »	16,500 »	Secrétaire-adjoint	1	4,500 »	14,500 »	12,000 »	Commis	2	4,300 »	11,000 »	15,200 »	Dactylographe	1	»	8,700 »	7,650 »	Messenger	1	3,400 »	5,500 »	4,150 »	Nettoyeuse	1	»	2,200 »	2,200 »	Indemnité familiale				4,080 »	Indemnité de résidence				2,875 »	Augmentations réglementaires				7,500 »	Indemnités pour maladie, décès, naissance, etc.				2,500 »	TOTAL	7		fr.	72,655 »
NOMBRE d'agents.	MINIMUM.	MAXIMUM.	MONTANT de la dépense.																																																										
Secrétaire.	1	10,500 »	18,000 »	16,500 »																																																									
Secrétaire-adjoint	1	4,500 »	14,500 »	12,000 »																																																									
Commis	2	4,300 »	11,000 »	15,200 »																																																									
Dactylographe	1	»	8,700 »	7,650 »																																																									
Messenger	1	3,400 »	5,500 »	4,150 »																																																									
Nettoyeuse	1	»	2,200 »	2,200 »																																																									
Indemnité familiale				4,080 »																																																									
Indemnité de résidence				2,875 »																																																									
Augmentations réglementaires				7,500 »																																																									
Indemnités pour maladie, décès, naissance, etc.				2,500 »																																																									
TOTAL	7		fr.	72,655 »																																																									
106	a.	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres ; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs fr. 30,000 »																																																											
	b.	Bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments ; compte-rendu des séances générales ; indemnités des sténographes et frais de publication 4,000 »																																																											
	c.	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites, frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission 16,000 »																																																											
107	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication ; dépenses diverses.																																																											
		Encouragements en faveur de l'art musical.																																																											
108	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique																																																											
109	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.																																																											
110	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel																																																											
11	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel																																																											
		A REPORTER. . . . fr.																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,945,881	4,754,872	222,925	33,916	
72,655	83,980	»	11,295	ART. 105. — La diminution résulte du décès du chef de bureau qui ne sera pas remplacé.
50,000	85,190 41,000	»	76,190	ART. 106. — Les crédits des articles 114 et 115 de 1925 ont été fusionnés. Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 6,000 » Un crédit de 30,000 francs est jugé suffisant pour les besoins de 1926.
600	10,000	»	9,400	ART. 107. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 9,400 »
984,771	927,760	57,011	»	ART. 108. — L'augmentation résulte de l'application du nouveau barème au personnel tant administratif qu'enseignant de l'établissement. D'autre part, il a fallu majorer le crédit pour le chauffage et l'éclairage, afin de le mettre en rapport avec la dépense normale (en 1924 : fr. 84,929.95), avec l'augmentation du salaire des chauffeurs et la nécessité de faire face désormais aux travaux d'entretien et de réfection des appareils de chauffage.
510,654	504,154	6,480	»	ART. 109. — L'augmentation résulte de l'application du nouveau barème à certains membres du personnel du Conservatoire de musique de Liège. Les allocations pour le matériel, quoique insuffisantes, n'ont pas été majorées.
407,464	579,130	28,354	»	ART. 110. — L'augmentation est destinée : 1° à couvrir les dépenses résultant de l'application de l'arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1925, la situation faite à quelques agents ayant été soumise à révision; 2° à permettre la promotion, à la place de professeur, d'un chargé de cours d'harmonie de musique de chambre; 3° à acquérir de nouveaux instruments dont l'achat ne peut être retardé.
389,722	570,104	19,618	»	ART. 111. — L'augmentation est destinée, à concurrence de 40,818 francs à couvrir les dépenses résultant de l'application de l'arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1924 et à concurrence de 8,800 francs, à permettre la création d'un cours d'harmonie supérieure.
7,359,727	7,156,160	354,368	150,801	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
112	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique	fr. 274,250 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	17,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses (y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire)	147,750 »
		Encouragements à l'art lyrique national :	
113	a.	Théâtre royal de la Monnaie	fr. 150,000 »
	b.	Opéra flamand d'Anvers	100,000 »
	c.	Subsides à des représentations et des scènes d'art lyriques	65,000 »
114	a.	Inspection des écoles de musique.	fr. 13,850 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales	3,000 »
(4)		Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts (pour mémoire)	
		LETTRES.	
	a.	Subsides et encouragements littéraires; souscriptions; voyages et missions littéraires ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale. fr.	50,000 »
	b.	Secours à des littérateurs qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs décédés	5,000 »
	c.	Sociétés littéraires.	16,000 »
	d.	Prix triennaux de littérature française et flamande et de littérature dramatique française et flamande (arrêté royal du 10 mars 1914); frais des jurys	25,000 »
115	e.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887.	8,000 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques	172,000 »
	g.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise)	14,000 »
	h.	Subside pour la maison de la Presse	10,000 »
	i.	Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres	1,000 »
	j.	Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale de sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale.	17,550 »
		A REPORTER.	fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
7,559,727	7,156,160	554,368	130,801	
459,000	420,000	19,000	»	ART. 112. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élève à fr 6,000 . L'augmentation de la charge permanente s'élève en réalité à 25,000 francs; elle est due au renchérissement des éditions musicales. Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 50,000 francs. Cette charge temporaire est justifiée : 1° Par la part d'intervention éventuelle de l'Etat dans les frais de la célébration du centenaire du Conservatoire de musique de Liège; 2° Par le subside de l'Etat pour la célébration du 60^e anniversaire des concerts populaires; 3° Par l'allocation d'un subside pour l'exécution de deux œuvres lyriques primées par le Gouvernement
315,000	157,500	157,500	»	ART. 113. — Les crédits au montant total de 157,500 francs, prévus aux articles 122 et 123 du Budget pour l'exercice 1925, sont fusionnés sous une rubrique générale et rétablis aux taux de 1925. L'augmentation de 157,500 francs est sollicitée pour encourager sérieusement les productions de l'art lyrique d'une valeur éducative et assurer la représentation des œuvres de nos compositeurs. Le libellé est complété par les mots : « subsides à des représentations et à des scènes d'art lyriques ».
16,850	21,850	»	5,000	ART. 114. — Les résultats connus et prévus permettent cette diminution.
»	2,000	»	2,000	(1) ART. 125 de 1925. — Ce crédit disparaît en 1926.
516,550	191,550	125,000	»	ART. 115. — Augmentation affectant le littéra a à concurrence de 25,000 francs, et le littéra f, à concurrence de 100,000 francs. La première augmentation partielle est justifiée par la nécessité de proportionner davantage les subsides et encouragements littéraires au coût croissant des impressions. La seconde augmentation doit permettre d'encourager davantage la production de nos auteurs dramatiques et la représentation de leurs œuvres.
8,446,927	7,948,860	635,868	137,801	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																												
		REPORT. . . . fr.																																																												
116	•	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc. <table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome). . .</td><td>1 5,000 »</td></tr><tr><td>Secrétaire résidant à Rome</td><td>1 5,000 »</td></tr><tr><td>Custode</td><td>1 4,400 »</td></tr><tr><td>Secrétariat</td><td>» 1,300 »</td></tr><tr><td>Mission d'un membre de l'Institut.</td><td>» 4,800 »</td></tr><tr><td>Indemnités aux auteurs et frais de copistes</td><td>» 2,500 »</td></tr><tr><td>TOTAL . .</td><td>3 23,000 »</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome). . .	1 5,000 »	Secrétaire résidant à Rome	1 5,000 »	Custode	1 4,400 »	Secrétariat	» 1,300 »	Mission d'un membre de l'Institut.	» 4,800 »	Indemnités aux auteurs et frais de copistes	» 2,500 »	TOTAL . .	3 23,000 »																																												
NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.																																																													
Président du Comité Directeur (frais de voyage et de séjour à Rome). . .	1 5,000 »																																																													
Secrétaire résidant à Rome	1 5,000 »																																																													
Custode	1 4,400 »																																																													
Secrétariat	» 1,300 »																																																													
Mission d'un membre de l'Institut.	» 4,800 »																																																													
Indemnités aux auteurs et frais de copistes	» 2,500 »																																																													
TOTAL . .	3 23,000 »																																																													
117	•	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers.																																																												
118	•	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc. <table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel</td><td>1 20,500 »</td><td>27,500 »</td><td>25,500 »</td></tr><tr><td>Sous-directeur.</td><td>1 16,500 »</td><td>22,000 »</td><td>17,750 »</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1 13,000 »</td><td>18,000 »</td><td>14,000 »</td></tr><tr><td>Dactylographe.</td><td>1 4,000 »</td><td>8,700 »</td><td>5,600 »</td></tr><tr><td>Commis expéditionnaire</td><td>1 4,000 »</td><td>8,700 »</td><td>5,200 »</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1 5,800 »</td><td>7,500 »</td><td>5,800 »</td></tr><tr><td>Gardien</td><td>1 3,400 »</td><td>6,500 »</td><td>5,400 »</td></tr><tr><td>Messager</td><td>1 3,400 »</td><td>6,500 »</td><td>4,800 »</td></tr><tr><td>Garçon de bureau.</td><td>1 3,400 »</td><td>5,900 »</td><td>3,600 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1 10 fr. par jour</td><td>»</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td>» »</td><td>»</td><td>4,625 »</td></tr><tr><td>Indemnité familiale</td><td>» »</td><td>»</td><td>720 »</td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires et indemnités . .</td><td>» »</td><td>»</td><td>5,580 »</td></tr><tr><td>TOTAL . .</td><td>10 »</td><td>»</td><td>99,575 »</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	Minimum.	Maximum.	TRAITEMENTS.	Secrétaire perpétuel	1 20,500 »	27,500 »	25,500 »	Sous-directeur.	1 16,500 »	22,000 »	17,750 »	Chef de bureau	1 13,000 »	18,000 »	14,000 »	Dactylographe.	1 4,000 »	8,700 »	5,600 »	Commis expéditionnaire	1 4,000 »	8,700 »	5,200 »	Huissier	1 5,800 »	7,500 »	5,800 »	Gardien	1 3,400 »	6,500 »	5,400 »	Messager	1 3,400 »	6,500 »	4,800 »	Garçon de bureau.	1 3,400 »	5,900 »	3,600 »	Nettoyeuse	1 10 fr. par jour	»	3,000 »	Indemnité de résidence	» »	»	4,625 »	Indemnité familiale	» »	»	720 »	Augmentations réglementaires et indemnités . .	» »	»	5,580 »	TOTAL . .	10 »	»	99,575 »
NOMBRE d'agents.	Minimum.	Maximum.	TRAITEMENTS.																																																											
Secrétaire perpétuel	1 20,500 »	27,500 »	25,500 »																																																											
Sous-directeur.	1 16,500 »	22,000 »	17,750 »																																																											
Chef de bureau	1 13,000 »	18,000 »	14,000 »																																																											
Dactylographe.	1 4,000 »	8,700 »	5,600 »																																																											
Commis expéditionnaire	1 4,000 »	8,700 »	5,200 »																																																											
Huissier	1 5,800 »	7,500 »	5,800 »																																																											
Gardien	1 3,400 »	6,500 »	5,400 »																																																											
Messager	1 3,400 »	6,500 »	4,800 »																																																											
Garçon de bureau.	1 3,400 »	5,900 »	3,600 »																																																											
Nettoyeuse	1 10 fr. par jour	»	3,000 »																																																											
Indemnité de résidence	» »	»	4,625 »																																																											
Indemnité familiale	» »	»	720 »																																																											
Augmentations réglementaires et indemnités . .	» »	»	5,580 »																																																											
TOTAL . .	10 »	»	99,575 »																																																											
		A REPORTER. . . . fr.																																																												

117

•

Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers

118

•

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires
du personnel; traitements de disponibilité, etc.

NOMBRE d'agents	Minimum.	Maximum.	TRAITEMENTS.
1	20,500 »	27,500 »	25,500 »
1	16,500 »	22,000 »	17,750 »
1	13,000 »	18,000 »	14,000 »
1	4,000 »	8,700 »	5,600 »
1	4,000 »	8,700 »	5,200 »
1	5,800 »	7,500 »	5,800 »
1	5,400 »	6,500 »	5,400 »
1	5,400 »	6,500 »	4,800 »
1	5,400 »	5,900 »	5,600 »
1	10 fr. par jour	»	5,000 »
»	»	»	4,625 »
»	»	»	720 »
»	»	»	5,580 »
TOTAL . . .	10	»	99,575 »

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,446,927	7,948,860	635,868	137,801	
23,000	23,000	»	»	
9,000	32,500	»	23,500	ART. 117. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à. fr. 11,000 . La diminution est donc en réalité de. 12,500 . La somme maintenue est jugée suffisante pour les besoins de 1926.
99,575	99,575	»	»	
8,578,502	8,103,935	635,868	161,301	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																									
			REPORT. . . . fr.																								
		Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :																									
119	a.	Jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. fr.	45,000 »																								
	b.	Prix des concours.	27,000 »																								
	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers .	35,000 »																								
	d.	Frais de la Commission royale d'histoire; traitement du secrétaire, indemnités, frais de route; honoraires des éditeurs, frais divers, etc.	12,700 »																								
	e.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	12,000 »																								
	f.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	2,500 »																								
	g.	Frais de voyage et de séjour des délégués aux réunions académiques	14,000 »																								
	h.	Frais d'administration des Conseils nationaux de recherches scientifiques . .	3,000 »																								
	i.	Tables constantes de physique et de mathématiques	1,000 »																								
120	»	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc. . . .																									
		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel</td><td>1</td><td>20,500</td></tr><tr><td>Attaché au secrétariat</td><td>1</td><td>7,200</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Indemnité à un économe</td><td>»</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence.</td><td>»</td><td>1 200</td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires et indemnités</td><td>»</td><td>2,100</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>3</td><td>34,000</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Secrétaire perpétuel	1	20,500	Attaché au secrétariat	1	7,200	Huissier	1	1,500	Indemnité à un économe	»	1,500	Indemnité de résidence.	»	1 200	Augmentations réglementaires et indemnités	»	2,100	TOTAL	3	34,000	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																									
Secrétaire perpétuel	1	20,500																									
Attaché au secrétariat	1	7,200																									
Huissier	1	1,500																									
Indemnité à un économe	»	1,500																									
Indemnité de résidence.	»	1 200																									
Augmentations réglementaires et indemnités	»	2,100																									
TOTAL	3	34,000																									
		Académie royale de langue et de littérature françaises :																									
121	a.	Jetons de présence fr.	15,000 »																								
	b.	Chauffage, éclairage, entretien des locaux et frais divers	2,000 »																								
	c.	Prix	4,000 »																								
	d.	Achat de livres (<i>charge temporaire</i>).	3,000 »																								
		A REPORTER. . . . fr.																									

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,578,502	8,403,935	635,868	464,301	
149,200	335,500	»	186,300	ART. 119. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élève à fr. 150,800 » La diminution est donc en réalité de fr. 55,500 » La somme maintenue est suffisante pour les besoins de 1926.
34,000	32,700	1,300	»	ART. 120 — Majoration justifiée par les augmentations régulières de traitement.
24,000	45,000	»	21,000	ART. 121. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élève à fr. 24,000 » Il y a donc en réalité une augmentation de . . fr. 5,000 » qui constitue une charge temporaire destinée à l'achat de livres pour la Bibliothèque de l'Académie. Le libellé a été complété en conséquence.
8,785,702	8,517,135	637,168	368,601	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
122	»	Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité.			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	
		Secrétaire perpétuel.	1	7,000 »	
		Chef de bureau	1	15,000 »	
		Econome	1	1,500 »	
		Concierge.	1	3,800 »	
		Messagère.	1	5,800 »	
		Indemnité familiale	»	720 »	
		Promotions, indemnités, etc.	»	6,000 »	
		TOTAL.	5	55,820 »	
		Académie royale flamande :			
123	a.	Jetons de présence	fr.	51,200 »	
	b.	Prix des concours		7,500 »	
	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers		6,000 »	
	d.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande		5,000 »	
124	»	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : personnel, traitements, salaires des gens de service, etc.			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
		Directeur	1	20,000 à 25,000	25,000
		Chefs de service	2	18,000 à 22,000	40,000
		Chef de bureau	1	15,000 à 18,000	14,000
		Sous-chefs de bureau	5	10,500 à 14,500	56,250
		Commis	1	4,500 à 9,000	7,000
		Huissiers	2	5,800 à 7,500	9,550
		Concierge-nettoyeuse	1	2,000	2,000
		Indemnité de résidence.			9,850
		Indemnité familiale			1,800
		TOTAL	11		145,250
125	»	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions.			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,785,702	8,517,135	637,168	368,601	
35,820	34,100	1,320	»	ART. 122. — Majoration nécessaire pour assurer les augmentations réglementaires en 1926. Les mots « de langue et de littérature » ont été biffés du libellé des articles 122 et 125.
69,700	99,500	»	29,800	ART. 125. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 59,800 L'augmentation est donc en réalité de 50,000 Elle est nécessaire pour augmenter les jetons de présence et les frais de déplacement des membres de l'Académie flamande.
145,250	142,700	2,550	»	ART. 124. — Majoration résultant des augmentations régulières et promotions.
81,700	108,700	»	27,000	ART. 125. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élevait à fr. 27,000
9,118,172	8,902,535	641,038	425,401	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.
126	»	Conseil supérieur des Bibliothèques publiques : traitements du secrétaire, du secrétaire-adjoint et des rédacteurs du Bulletin
		Conseil supérieur des Bibliothèques publiques :
127	a.	Jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. . . fr. 4,200 »
	b.	Copies et autres travaux. Frais divers 300 »
128	»	Traitements de l'inspecteur général et des inspecteurs des bibliothèques publiques. . . .
</		

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,118,172	8,902,535	641,038	425,401	
4,000	4,000	»	»	
4,500	6,200	»	1,700	
133,820	133,820	»	»	Art. 127. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élève à fr. 1,200 » La diminution est donc en réalité de 800 » Elle résulte du fait que les membres du Conseil font actuellement usage de billets forfaitaires.
60,750	63,750	»	3,000	
515,000	498,000	15,000	»	Art. 129. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau). Le crédit prévu pour ces dépenses en 1925 s'élève à 3,000 »
850,000	770,000	80,000	»	Art. 150. — Par suite de la propagande faite par le service de l'inspection et de la circulaire ministérielle adressée aux communes qui n'ont pas encore de bibliothèque, il faut prévoir une forte augmentation du nombre de bibliothèques reconnues. Cependant les prévisions pour 1924 n'ayant pas été atteintes, ce nombre ne pourra guère dépasser 2,200 en 1926.
12,000	15,000	»	3,000	L'accroissement de 30 sur les prévisions de 1925 nécessitera une augmentation de 15,000 francs.
200,000	200,000	»	»	Art. 151. — Par suite du nombre toujours croissant des bibliothèques reconnues et du renchérissement du coût des livres, une augmentation de 80,000 francs est nécessaire pour assurer aux bibliothèques un subside à peu près équivalent à celui des années précédentes.
10,896,242	10,595,505	756,038	453,101	Art. 152. — Le nombre des récipiendaires diminuant chaque année, un crédit de 12,000 francs suffira en 1926. Les droits d'inscription des récipiendaires compenseront toujours les frais suscités par les cours et examens.
AUGMENTATION. . fr.		302,937		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
134	»	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1914). Dépenses imprévues non libellées au Budget . .
135	»	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.
		TOTAL DU CHAPITRE X . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
136	»	Enseignement moyen. — Subsides aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'État
137	»	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer.
(1)	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : personnel; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission (<i>pour mémoire</i>)
(2)	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : frais de matériel, location et aménagement d'un immeuble; achat et transport de documents; publication d'un bulletin; gardiennat; fournitures faites à l'intervention de l'Office central des imprimés (<i>pour mémoire</i>)
(5)	»	Commission chargée de procéder au triage des archives du Comité National de Secours et d'Alimentation : location du local de Bruxelles. Frais de chauffage et d'éclairage, frais divers (<i>pour mémoire</i>)
		A REPORTER. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	9,000	11,000	»	ART. 154. — Le crédit de 1925 comprenait une somme de 4,000 francs, réservée au paiement de dépenses qui surviennent inopinément et qui ne peuvent être imputées sur aucun article du Budget : tels des honoraires d'avocats, des frais de poursuites et d'instances, etc. L'expérience a démontré que le crédit de 4,000 francs était insuffisant et devait être porté à 15,000 francs, soit une augmentation de 11,000 francs.
7,500	7,500	»	»	
27,500	16,500	11,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		11,000		
100,000	118,000	»	18,000	ART. 156. — Un crédit de 100,000 francs est nécessaire pour aider les communes à compléter, à renouveler ou à acquérir l'ameublement et l'outillage didactique des établissements d'instruction moyenne de l'État. ART. 157. — Il y a lieu pour la Belgique de continuer sa participation à ces travaux.
57,220	57,220	»	»	
»	54,100	»	34,100	(1) ART. 149 de 1925. — La Commission terminera ses travaux en 1925.
»	46,500	»	46,500	(2) ART. 150 de 1925. — La Commission terminera ses travaux en 1925.
»	10,000	»	10,000	(3) ART. 151 de 1925. — Les archives du Comité national de secours et d'alimentation devant être transférées au service des archives générales du Royaume, ce crédit disparaît en 1926.
157,220	265,820	»	108,600	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
138	»	Subside à l'école primaire pour enfants belges, établie à Arras (France)
139	»	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (6 ^e annuité)
(1)	»	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle (<i>pour mémoire</i>).
140	»	Subsides aux écoles pour enfants de bateliers
141	»	Partie mobile des traitements et salaires
142	»	Subsides au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger . . .
143	»	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande. . .
(2)	»	Indemnités spéciales de séjour au personnel belge d'ancienne Belgique (<i>pour mémoire</i>) . .
144	»	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers : aménagement des locaux du rez-de-chaussée (2 ^e annuité)
(3)	»	Commission de propagande coloniale scolaire. — Prix du Ministre des Sciences et des Arts (<i>pour mémoire</i>)
(4)	»	Créances litigieuses. — Sommes nécessaires à leur règlement transactionnel (<i>pour mémoire</i>) .
145		Indemnités à allouer à divers antiquaires, acheteurs d'objets d'art provenant de vols dans les collections des Musées du Cinquantenaire, pour les dédommager des frais qu'ils ont faits de bonne foi
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
157,220	265,820	»	108,600	
30,000	30,000	»	»	ART. 155. — Les frais de cette école incombent entièrement à l'État. Le crédit doit être maintenu en 1926.
3,000	3,000	»	»	ART. 159. — Crédit maintenu. Nouvelle tranche de la part d'intervention de l'État.
»	1,201,600	»	1,201,600	(1) ART. 154 de 1925.
200,000	50,000	150,000	»	ART. 140. — Le crédit inscrit au Budget de 1925 était destiné à couvrir les dépenses d'un trimestre. La somme nécessaire pour les besoins d'une année entière doit être quatre fois plus élevée.
92,766,100	90,780,464	1,985,636	»	ART. 141. — Voir note-annexe.
100,000	200,000	»	100,000	ART. 142. — Le crédit a été réduit à 100,000 francs.
30,000	25,800	6,200	»	ART. 143. — Majoration de crédit jugée nécessaire pour allouer les augmentations de traitement résultant de la péréquation.
»	260,000	»	260,000	(2) ART. 158 de 1925. — Crédit supprimé par suite du rattachement de l'ancienne Belgique.
250,000	250,000	»	»	ART. 144. — Nouvelle tranche de la part d'intervention de l'État.
»	1,000	»	1,000	(3) ART. 160 de 1925. — Crédit transféré aux dépenses ordinaires.
»	70,707	»	70,707	(4) ART. 162 de 1925. — Ce crédit disparaît en 1926.
8,500	8,500	»	»	ART. 145. — Le Gouvernement est autorisé à allouer à divers antiquaires, acheteurs d'objets d'art provenant de vols dans les collections des Musées du Cinquantenaire, des indemnités pour les dédommager des frais qu'ils ont faits de bonne foi.
93,544,820	95,144,891	2,141,836	1,741,907	Ces indemnités s'élèvent à 17,000 francs. La première moitié a été liquidée en 1925. Le crédit demandé représente la seconde moitié.
AUGMENTATION. . fr.		399,929		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Sciences
IV.	Instruction publique.
V.	Enseignement supérieur
VI.	Enseignement moyen
VII.	Enseignement normal.
VIII.	Enseignement primaire.
IX.	Beaux-arts, Lettres et Bibliothèques publiques.
X.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI	Services divers
TOTAL du budget du Ministère des Sciences et des Arts. . . . fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,703,940 »	5,218,092 »	485,848 »	»	
5,540,000 »	4,340,000 »	1,000,000 »	»	
4,101,455 »	4,548,793 »	»	247,338 »	
2,569,500 »	1,499,600 »	869,900 »	»	
18,269,015 »	17,481,240 »	787,775 »	»	
29,424,015 »	28,554,990 »	869,025 »	»	
14,102,980 »	15,759,440 »	»	1,656,460 »	
236,655,309 20	244,768,249	»	8,112,939 80	
10,896,242 »	10,593,305 »	302,937 »	»	
27,500 »	16,500 »	11,000 »	»	
326,889,934 20	332,560,209 »	4,326,485 »	9,996,787 80	
95,544,820 »	95,144,891 »	399,929 »	»	
420,434,754 20	425,705,100 » (¹)	4,726,412 »	9,996,737 80	(¹) Compte non tenu des suppléments qui seront nécessaires, pour 1925, aux crédits non limitatifs. (Voir l'Exposé général du Budget.)
DIMINUTION. . fr.		5,270,545 80 (¹)		

NOTE-ANNEXE

ART. 10 (nouveau). — *Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département (y compris une somme de 49,000 francs en charge temporaire).*

	Crédits sollicités pour 1926.	Crédits alloués pour 1925.
1. <i>Administration centrale.</i> fr.	170,000 »	305,500 »
2. <i>Sciences :</i>		
a) Observatoire royal	20,000 »	40,000 »
b) Institut royal météorologique . . .	48,500 »	48,500 »
c) Bibliothèque royale (<i>y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire</i>)	60,000 » ⁽¹⁾	64,500 »
d) Musée royal d'histoire naturelle . .	22,400 »	8,400 »
e) Archives générales du Royaume . .	12,000 »	12,000 »
f) Archives de l'État dans les provinces .	5,000 »	13,100 »
3. <i>Enseignement supérieur :</i>		
a) Conseil de perfectionnement . . .	2,500 »	6,000 »
b) Universités de l'État	125,000 »	93,000 »
c) Bourses universitaires.	2,000 »	10,000 »
d) Jurys d'examens pour la collation des grades académiques.	5,000 »	12,000 »
e) Jury d'homologation	3,000 »	4,000 »
f) Commission d'entérinement. . . .	2,000 »	6,000 »
g) Concours universitaire	1,000 »	5,000 »
A REPORTER fr.	478,400 »	628,800 »

(1) La charge temporaire de 12,500 francs est destinée :

1° à concurrence de 7,500 francs à la continuation de l'impression du catalogue des manuscrits ;

2° à concurrence de 5,000 francs à l'impression d'un guide à mettre à la disposition des visiteurs du Cabinet des médailles.

	Crédits sollicités pour 1926.	Crédits alloués pour 1925.
REPORT . . . fr.	478,400 »	628,000 »
4. Enseignement moyen :		
a) Conseil de perfectionnement . . .	1,000 »	2,000 »
b) Inspection des établissements d'instruction moyenne	1,000 »	2,500 »
5. Enseignement normal :		
a) Conseil de perfectionnement . . .	1,000 »	5,000 »
b) Inspection des écoles normales . . .	4,000 »	12,800 »
c) Cours normaux temporaires . . .	10,000 »	10,000 »
d) Matériel des écoles normales . . .	24,000 »	25,000 »
e) Musée scolaire national	100 »	500 »
f) Publications	10,000 »	40,000 »
6. Enseignement primaire :		
Inspection scolaire	60,000 »	90,000 »
7. Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :		
I. — BEAUX-ARTS.		
a) Inspection des Académies et écoles de dessin	100 »	500 »
b) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz	4,000 »	16,400 »
c) Musées royaux du Cinquantenaire . .	21,000 »	21,000 »
d) Château de Mariemont	200 »	200 »
e) Château de Gaesbeek (<i>y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire</i>) ⁽¹⁾	4,000 »	4,000 »
f) Pavillon Chinois et Tour Japonaise .	300 »	500 »
g) Commission royale des Monuments et des Sites	6,000 »	6,000 »
h) Bulletin des Commissions d'art. . .	9,400 »	9,400 »
i) Concours de compositions musicales, etc.	6,000 »	6,000 »
A REPORTER. . . fr.	640,500 »	879,000 »

⁽¹⁾ La charge temporaire de 3,500 francs doit servir à payer l'édition d'un catalogue et d'un guide.

	Crédits sollicités pour 1926	Crédits alloués pour 1925.
REPORT. . . fr.	640,500 »	879,800 »

II. — LETTRES.

j) Institut historique belge de Rome . .	11,000 »	11,000 »
k) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	100,000 »	150,800 »
l) Académie royale de langue et de litté- rature françaises.	15,000 »	24,000 »
m) Académie royale flamande de langue et de littérature (<i>y compris une somme de 33,000 francs en charge tempo- raire</i> ⁽¹⁾)	59,800 »	59,800 »
n) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux	27,000 »	27,000 »

III. — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

o) Conseil supérieur	500 »	1,200 »
p) Inspection	3,000 »	3,000 »
TOTAL . . . fr.	856,800 »	1,156,600 »

ART. 37. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).

Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à . . fr. 12,000 »

Il y a donc en réalité une augmentation de 3,000 »
nécessaire au paiement des frais de matériel et des salaires d'huissiers.

ART. 39. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).

Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à . . fr. 4,000 »

Il y a donc en réalité une augmentation de 1,000 »
destinée à mettre le crédit en rapport avec les dépenses strictement nécessaires.

(1) La charge temporaire de 33,000 francs est la reproduction de celle de même importance demandée en 1925 et qui n'a pu être employée par suite du retard dans la mise au point des manuscrits des ouvrages à imprimer.

ART. 40. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).

Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à . . . fr. 6,000 »

Il y a donc en réalité une augmentation de 2,000 »
destinée à mettre le crédit en rapport avec les dépenses strictement nécessaires.

ART. 41. — Les dépenses relatives aux fournitures faites à l'intervention de l'O. C. I. seront imputées en 1926 à charge de l'article 10 (nouveau).

Le crédit prévu pour ces dépenses, en 1925, s'élevait à . . . fr. 5,000 »

La diminution est donc en réalité de 4,000 »
permise par les résultats connus et prévus.

ART. 42. — Le libellé a été complété par les mots : « *ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange* » — « *alsmede aan de vreemde uitwisselingsstudenten. Uitwisselingsbeurzen* », afin de permettre : 1° la liquidation d'indemnités aux élèves de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur en général qui sont envoyés à l'étranger pour y suivre des cours; 2° l'octroi d'une bourse annuelle de 10,000 francs en faveur d'un jeune savant tchécoslovaque qui désire poursuivre ses études dans une université ou école supérieure de Belgique.

L'augmentation du crédit est due à l'extension prise par les échanges.

ART. 141. — *Partie mobile des traitements et salaires.*

Le crédit est calculé dans l'hypothèse où l'index number dépasserait 510 pendant toute l'année 1926.

Ce crédit se décompose comme il suit :

1. Administration centrale	fr. 1,199,200 »
2. Sciences :	
a) Observatoire royal	112,600 »
b) Institut royal météorologique.	63,800 »
c) Bibliothèque royale.	225,300 »
d) Musée royal d'histoire naturelle	154,300 »
e) Archives générales du Royaume	115,200 »
f) Archives de l'État dans les provinces	119,700 »
3. Enseignement supérieur	2,280,600 »
4. Enseignement moyen :	
a) Inspection des établissements d'instruction moyenne.	101,000 »
b) Athénées royaux et écoles moyennes de l'État	9,152,800 »
c) Personnel des établissements d'instruction moyenne de l'État en disponibilité	46,000 »
A REPORTER	fr. 13,570,500 »

	REPORT . . . fr.	13,570,500	»
5. Enseignement normal :			
a) Inspection des écoles normales		40,700	»
b) Inspection diocésaine. Délégués des chefs des cultes protestant et israélite.		131,500	»
c) Établissements normaux de État et sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur . . .		1,568,700	»
d) Écoles normales agrées		1,332,400	»
e) Musée scolaire national.		6,400	»
6. Enseignement primaire		75,505,200	»
7. Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :			
I. — <i>Beaux-Arts.</i>			
a) Expositions générales des Beaux-Arts (gardien du matériel)		2,400	»
b) Inspection des académies et écoles de dessin . . .		5,900	»
c) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Surveillance .		152,000	»
d) Musées royaux du Cinquantenaire		261,000	»
e) Château de Mariemont		19,200	»
f) Château de Gaesbeek		4,000	»
g) Pavillon chinois et Tour Japonaise		14,100	»
h) Commission royale des Monuments et des Sites . .		23,200	»
i) Inspection des écoles de musique		3,100	»
II. — <i>Lettres.</i>			
j) Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique		31,800	»
k) Académie royale de langue et de littérature françaises.		5,600	»
l) Académie royale flamande de langue et de littérature .		8,000	»
m) Services belges de bibliographie et des échanges internationaux.		36,000	»
III. — <i>Bibliothèques publiques.</i>			
n) Bibliothèques publiques		32,959	»
8. Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle		8,838	»
9. Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel de l'Office central des imprimés		2,603	»
	TOTAL . . . fr.	92,766,100	»

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1926.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1926, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs années.

Les engagements éventuels seraient portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1927 si ce Budget était grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seraient signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.

(104)

ANNEXE N° 2.

BEAUX-ARTS

RELEVÉ

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

SCIENCES ET DES ARTS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS
1925.	1926.	à venir.	à venir.	
10,000 »	10,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	